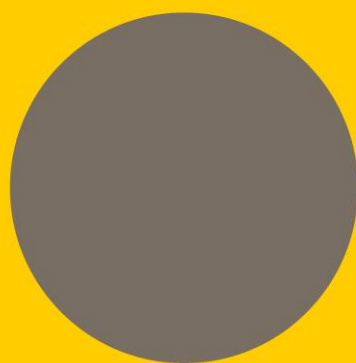




RAPPORT PILIER III 2020

BPIFRANCE

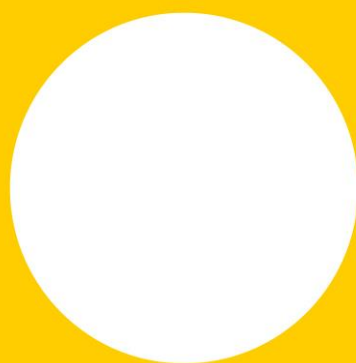


Table des matières

SYNTHESE AU 31 DECEMBRE 2020	4
1. INTRODUCTION	5
2. PRESENTATION DE BPIFRANCE	5
3. OBJECTIF ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES	8
3.1. GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA FILIERE RISQUE	9
3.2. GOUVERNANCE DES RISQUES	9
3.3. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES	13
4. GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES	14
4.1. PERIMETRE PRUDENTIEL	16
4.2. FONDS PROPRES	18
4.3. EXIGENCE EN FONDS PROPRES	21
4.4. LE RATIO DE LEVIER	22
4.4.1. Procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif	22
4.4.2. Description des facteurs qui ont eu un impact sur le ratio de levier en 2020	22
4.5. STRESS TESTS REGLEMENTAIRES	22
4.6. PLAN DE REDRESSEMENT	23
5. LES RISQUES DE CREDIT	24
5.1. LA POLITIQUE DE CREDIT	25
5.1.1. Intervention de bpiFrance	25
5.1.2. Gestion du risque de crédit	26
5.2. DISPOSITIF DE SUIVI DES RISQUES	26
5.3. INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT	27
5.4. EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT	28
5.5. EXPOSITIONS EN DEFAULT, EXPOSITIONS RENEGOCIEES ET AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CREDIT	33
5.6. METHODOLOGIE REGLEMENTAIRE ET SYSTEMES DE MESURES DES RISQUES	38
5.7. MECANISME DE REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT	42
5.8. LE RISQUE DE CONTREPARTIE	44
6. TITRISATION	45
6.1. SUIVI DU RISQUE DES EXPOSITIONS DE TITRISATION	45
6.2. POSITIONS DE TITRISATION	46
7. LE RISQUE OPERATIONNEL	47
8. LE RISQUE DE NON-CONFORMITE	48
9. LES RISQUES FINANCIERS	49
9.1. LE RISQUE DE LIQUIDITE	50
9.2. LE RISQUE DE TAUX	51
9.3. LE RISQUE DE CHANGE	52
9.4. LE RISQUE ACTIONS	52
10. AUTRES RISQUES	54
10.1. LES RISQUES STRATEGIQUES	54
10.2. LE RISQUE REGLEMENTAIRE LIE AUX EVOLUTIONS PRUDENTIELLES	54
10.3. LE RISQUE DE CONCENTRATION SUR UN SECTEUR ECONOMIQUE	55
10.4. LE RISQUE PAYS	55
10.5. RISQUES LCBFT - LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME	55
10.6. RISQUE DE CORRUPTION	56

10.7.	<i>RISQUE DE REPUTATION.....</i>	56
10.8.	<i>RISQUE JURIDIQUE</i>	57
10.9.	<i>RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.....</i>	58
11.	LA POLITIQUE DE REMUNERATION.....	59
11.1.	<i>GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION</i>	59
11.2.	<i>PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION</i>	61
11.3.	<i>INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS EFFECTIFS, DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF ET DES PRENEURS DE RISQUE</i>	63
11.3.1.	Rémunération du directeur général.....	63
11.3.2.	Rémunération des membres du comite exécutif.....	63
11.3.3.	Rémunération des preneurs de risques	63
11.4.	<i>TRANSPARENCE ET CONTROLE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION</i>	64
12.	POLITIQUE DE RECRUTEMENT ET DE DIVERSITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ..	65
12.1.	<i>POLITIQUE DE RECRUTEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BPIFRANCE.....</i>	65
12.2.	<i>POLITIQUE DE DIVERSITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BPIFRANCE</i>	65
13.	ANNEXES	66

SYNTHESE AU 31 DECEMBRE 2020

● RATIOS PRUDENTIELS DU GROUPE BPIFRANCE

30,75%

Ratio CET1 phasé

30,75%

Ratio CET1
non phasé

20,82%

Ratio de
levier

930%

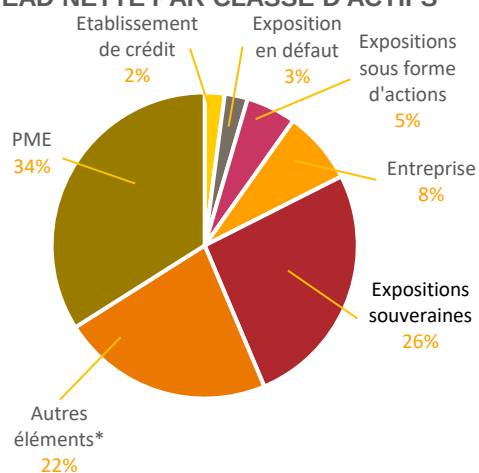
LCR

133%

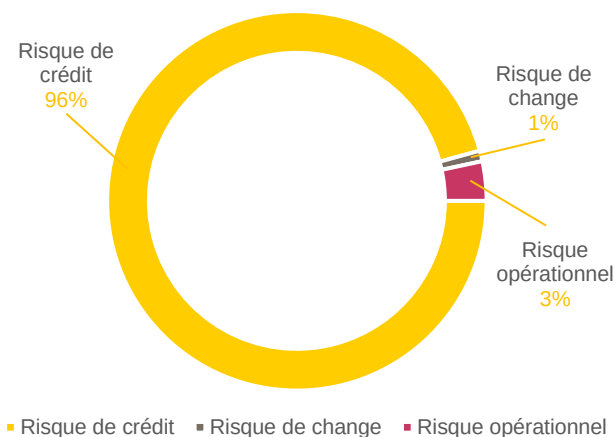
NSFR

● EMPLOIS PONDERES DU GROUPE BPIFRANCE

EAD NETTE PAR CLASSE D'ACTIFS



ACTIFS PONDERES PAR TYPE DE RISQUE



*Une partie du portefeuille d'actions et de fonds a été reclassée dans la catégorie « Autres »

1. INTRODUCTION

Le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR¹) du 26 juin 2013 dans sa huitième partie impose aux établissements assujettis de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du Groupe Bpifrance sont décrits dans le présent rapport. Afin de présenter distinctement les exigences de la Réglementation prudentielle, le Groupe Bpifrance a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier III dans une partie distincte du rapport annuel du Groupe. Le rapport Pilier III relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier I) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier II) par un ensemble de données venant compléter la communication financière. Il fournit notamment les informations nécessaires sur les exigences de fonds propres, la composition des fonds propres, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques financiers et risques opérationnels.

La Banque Centrale Européenne (BCE), superviseur unique de la zone euro depuis novembre 2014, a fixé les exigences Pilier II applicables en 2021 au Groupe Bpifrance en appliquant la méthodologie SREP conformément aux orientations de l'EBA (European Banking Authority) publiées fin 2014. Les résultats de la revue SREP ont donné lieu à une exigence de ratio CET1 sur base consolidée de 7,84% pour 2021. Tout au long de l'année 2020, le Groupe Bpifrance a respecté ses exigences minimales en matière de ratios réglementaires.

De plus, en tant que banque d'importance significative, Bpifrance fait partie de l'échantillon des banques européennes participant à l'exercice de stress test organisé par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) et la Banque Centrale Européenne (BCE). A la suite de l'ampleur prise par la pandémie de la Covid-19, l'ABE

a décidé de reporter à 2021 l'exercice des stress tests.

Face à la crise de la Covid-19, inédite par son ampleur et ses conséquences, en appui des pouvoirs publics, Bpifrance s'est pleinement mobilisée aux côtés des entreprises et de leurs dirigeants. En tant que banque au service de l'intérêt collectif, Bpifrance a déployé de manière contracyclique l'ensemble de ses métiers au service de l'urgence économique.

L'année 2020 se solde par une forte hausse de l'activité de crédit à moyen ou long terme. Les prêts sans garantie ont représenté 5,7 milliards d'euros en 2020 (contre 2 à 3 milliards d'euros, jusqu'en 2019 inclus).

L'année 2020 a également été marquée par :

- La transformation de Bpifrance en fintech, avec une forte montée en puissance du digital et une forte accélération de l'activité de prêt en ligne pour les TPE ;
- Le lancement du fonds Bpifrance Entreprises 1, permettant aux particuliers d'investir dans le portefeuille de fonds de fonds de Bpifrance ;
- Le fort investissement dans le plan climat, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et la Banque des Territoires.

2. PRESENTATION DE BPIFRANCE

Depuis le 18 décembre 2020, l'Emetteur (anciennement Bpifrance Financement) est la société holding du groupe Bpifrance. En effet, à cette date, l'Emetteur a absorbé sa société mère Bpifrance SA. L'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts détiennent chacun 49,2% des parts du capital de l'Emetteur.

Bpifrance est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises. Bpifrance agit en appui des politiques conduites par l'Etat et par les Régions. La loi n°2012-1559 du 31

¹ Capital requirements regulation.

décembre 2012 lui donne pour mission de favoriser l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

Bpifrance est un établissement de crédit et une holding qui agit au travers de ses filiales Bpifrance Régions (qui constitue, avec l'établissement de crédit, le pôle Financement), Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement (pôle Investissement) et Bpifrance Assurance Export (pôle Assurance Export).

En tant qu'établissement de crédit, Bpifrance est soumis à la réglementation bancaire (européenne et française) qui lui impose de nombreuses obligations, comme celle d'opérer aux conditions de marché, sans soutien abusif ni crédit ruineux, de disposer d'un système de prévention des risques, de séparation des rôles, des systèmes de mesure de surveillance et de maîtrise des risques. Bpifrance et sa filiale Bpifrance Régions (Société de Financement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR) sont sous le contrôle et la supervision directe de la Banque Centrale Européenne sur une base consolidée.

Bpifrance intervient également en fonds propres, au travers notamment des investissements réalisés par sa filiale Bpifrance Participations soit en direct, soit au travers de fonds. Une part significative de ses interventions est consacrée, sur ses ressources propres et sur celles

d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du capital-risque, du capital développement et du capital transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire, mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques. Bpifrance s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.

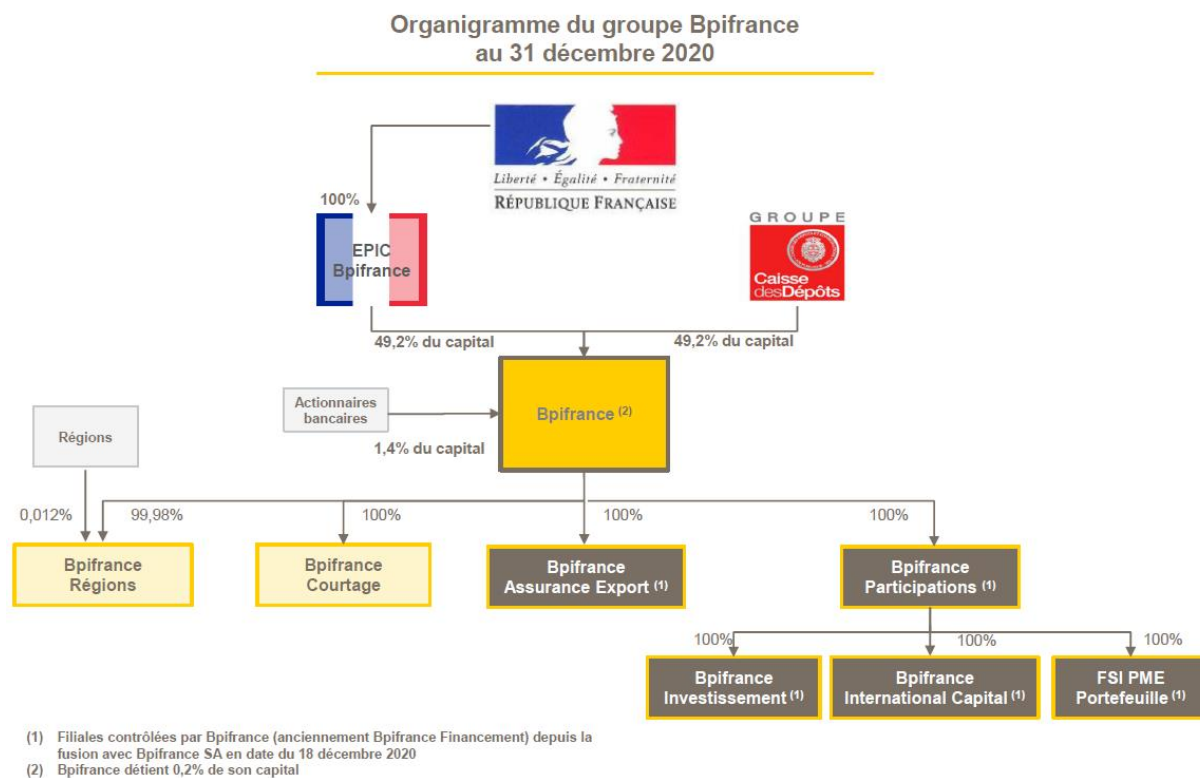
2020 a été une année de changements pour Bpifrance. Plusieurs chantiers du plan stratégique 2019 se sont concrétisés. Lac1 a déployé son capital, le plan *Deeptech* accélère avec la création de la plateforme nationale de transfert de technologies.

Par ailleurs, l'activité de financement de la création d'entreprises et des TPE a augmenté et se digitalise davantage. L'Accompagnement a multiplié les missions de conseil et Bpifrance est devenu le premier réseau européen *d'executive education* avec nos 55 écoles, le Volontariat Territorial en Entreprises (VTE) se développe, ainsi que l'Export sur l'Afrique.

Enfin, le Fonds Bpifrance Entreprises 1 a été lancé en octobre 2020 et permettra aux particuliers d'investir dans un portefeuille agrégé de plus de 1500 entreprises françaises.

Figure 1 : Structure capitaliste du Groupe Bpifrance

La structure capitalistique du groupe Bpifrance au 31 décembre 2020 est décrite ci-après.



3. OBJECTIF ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Depuis le 4 novembre 2014, Bpifrance est référencée en tant qu'établissement de crédit important directement supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE). La surveillance prudentielle de la maison mère s'exerce sur la base des comptes consolidés de Bpifrance.

La politique de gestion des risques (y compris le suivi du niveau de tolérance au risque) du Groupe Bpifrance, est définie et supervisée par son Conseil d'Administration. La mission de la Direction des Risques consiste à mettre en œuvre la stratégie du Groupe en matière de suivi et de gestion des risques. Elle veille à ce que le dispositif des risques soit efficace et que le niveau des risques pris soit cohérent avec les orientations du Groupe.

La Direction des Risques est organisée de façon à couvrir l'intégralité des risques du Groupe. L'organisation de la Direction des Risques de Bpifrance est structurée autour de :

□ Un Directeur exécutif des Risques

□ Cinq Directions :

- Direction du Risque de Crédit ;
- Direction des Risques Financiers et Pays ;
- Direction de la Solvabilité ;
- Direction du Pilotage Réglementaire Risques ;
- Direction des Politiques et de la Stratégie Risques.

□ Deux pôles sont rattachés fonctionnellement :

- Services Risques et Recouvrement (S2R) des 6 Réseaux de Bpifrance ;
- Validation des modèles.

Les principaux risques inhérents à l'activité du Groupe sont :

- **Le risque de crédit et de contrepartie** : il représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Bpifrance peut subir du fait de la détérioration de

la solvabilité d'une contrepartie. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché.

- **Le risque opérationnel** : il représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes.
- **Le risque de non-conformité** : il est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités de Bpifrance ou de directives de l'organe exécutif prises en application des orientations de l'organe de surveillance.
- **Les risques de bilan - ou risques ALM (risques financiers)** : ils comprennent les risques de taux, les risques de liquidité et les risques de change.
- **Les risques relatifs à l'activité d'investissement** : ils englobent les risques inhérents à l'activité de capital-investissement et de fonds de fonds.

De plus, Bpifrance est soumise à la directive européenne 2014/59/EU dite « BRRD » (Bank Recovery and Resolution Directive) qui impose aux banques de soumettre au régulateur un « Plan de Redressement » (Art. 5-9). Ce plan a principalement **vocation à décrire les mesures que la banque mettrait en œuvre en situation de crise sévère afin de retrouver une situation normale d'activité dans des délais raisonnables**. Le Plan de Redressement renforce la résilience du Groupe Bpifrance en décrivant de façon préventive les dispositions qui lui permettraient de faire face de manière autonome à une crise sévère. Les indicateurs issus du Plan de Redressement sont utilisés de manière

courante dans le pilotage et la gouvernance du Groupe Bpifrance.

Pour chaque indicateur du Plan de Redressement, la Politique de gestion des risques Groupe de Bpifrance définit des seuils d'alerte et des limites qui sont notamment suivis au travers d'un tableau de bord présenté aux Comités des Risques, ainsi qu'au travers du Risk Appetite Statement qui fait l'objet d'une actualisation et d'une présentation annuelle.

Le Plan de Redressement fait l'objet d'une évaluation par les autorités compétentes et d'une actualisation annuelle. L'autorité de résolution est responsable en retour du « Plan de Résolution » qui sera activé si la banque n'est pas en mesure de revenir à une situation normale.

3.1. GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA FILIERE RISQUE

Au sein de Bpifrance, la gestion des risques s'effectue dans le respect des normes et réglementations européennes applicables. Le Conseil d'Administration du Groupe Bpifrance fixe les orientations stratégiques, et l'appétence au risque du Groupe, à partir desquelles chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action et le dispositif de gestion des risques associé sous la supervision de la Direction des Risques du Groupe Bpifrance. Ces fondamentaux sont déclinés notamment dans la Politique de gestion des risques du Groupe.

Ce dispositif de maîtrise des risques s'articule autour de six Directions opérationnelles et s'inscrit dans les trois lignes de défense qui constituent le cadre général de contrôle interne des institutions financières supervisées.

Les Directions suivantes sont en charge du suivi des risques au sein de Bpifrance :

- La Direction du Financement et du Réseau ;
- Les Directions métiers Investissement (Fonds de fonds, Capital Développement, et Innovation) ;
- La Direction des Risques ;

- La Direction Financière ;
- La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent ;
- L'Inspection Générale – Audit.

La Direction du Financement et du Réseau et les Directions métiers de l'Investissement représentent la première ligne de défense : elles sont en charge du suivi des risques qui découle de la conduite de leurs activités.

La Direction des Risques, la Direction Financière et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent représentent la deuxième ligne de défense : elles sont responsables de l'identification, de la mesure, du suivi et de la déclaration des risques et du respect des exigences internes et externes sur base individuelle et consolidée de tous les métiers du Groupe Bpifrance. Elles sont indépendantes de la première ligne de défense.

L'inspection Générale - Audit représente la troisième ligne de défense : elle s'assure au moyen de contrôles périodiques que les processus et les mécanismes de gouvernance interne sont efficaces et mis en œuvre de façon cohérente. La fonction d'audit interne est également en charge de l'examen indépendant des deux premières « lignes de défense ».

Dans les trois lignes de défense, des mécanismes et des procédures de contrôle interne appropriés sont conçus et suivis, et font l'objet d'une évaluation par le Conseil d'Administration.

3.2. GOUVERNANCE DES RISQUES

La gouvernance de la maîtrise des risques au sein de Bpifrance est assurée au travers de quatre types d'instances : les Conseils d'Administration, les comités faitiers, les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques. Les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques correspondent au premier palier d'analyse, de suivi ou d'examen des risques au sein de Bpifrance. Les décisions ou orientations qui en découlent sont, lorsqu'elles le nécessitent, soumises à un deuxième

palier d'instances, les comités faitiers. Ces derniers émettent des avis sur les sujets devant faire l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration, qui constitue le troisième palier de décisions en matière de risques au sein du Groupe.

➤ Les Conseils d'Administration

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration de Bpifrance détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. A cet égard, il s'assure que dans son activité la société respecte les exigences réglementaires en matière de risque.

Le Conseil d'Administration est responsable de la mise en œuvre et du suivi des risques de Bpifrance. Il valide la Politique de Gestion des Risques Groupe et veille à sa bonne application. Il approuve en outre la documentation ayant trait aux risques de Bpifrance et devant être publiée et/ou transmise au superviseur bancaire européen. Il se réunit selon une fréquence trimestrielle ou à intervalle plus rapprochée, si des circonstances le justifient.

Bpifrance Participations est également dotée d'un Conseil d'Administration, dont les missions sont similaires à celles du Conseil d'Administration de Bpifrance.

Dans le cadre de ses fonctions, le Conseil d'Administration bénéficie de l'analyse de comités dédiés, composés d'administrateurs. Il s'agit notamment des Comités des Risques, comités faitiers de suivi des risques.

A la date du rapport, le Conseil d'Administration de Bpifrance est composé de sept hommes et de huit femmes (une nomination est à venir), représentant les parties prenantes majeures du Groupe Bpifrance. Dans le détail, quand le Conseil d'Administration est au complet, il est composé :

- Du Directeur général de Bpifrance,
- De neuf représentants des actionnaires (quatre représentants de l'Etat nommés par décret et cinq administrateurs désignés par l'assemblée générale des actionnaires (dont quatre sur proposition de la Caisse des Dépôts)),
- De deux représentants des Régions,

- De deux personnalités qualifiées nommées en raison de leur compétence en matière économique et financière ainsi que de développement durable et
- De 2 administrateurs représentant les salariés du Groupe Bpifrance.

Participent également aux réunions du Conseil :

- 7 censeurs,
- Le Commissaire du Gouvernement (ou son adjoint) et
- Les Secrétaires des Comités d'entreprise de Bpifrance et de Bpifrance Investissement.

La politique de recrutement et de diversité du Conseil d'Administration de Bpifrance est décrite ci-après.

Travaux du conseil : en 2020, le Conseil d'Administration a tenu 9 réunions.

Comme chaque année, le Conseil a arrêté les comptes annuels, les comptes semestriels et examiné le budget.

➤ Les comités faitiers

Les comités faitiers de suivi des risques sont le Comité des Risques du Conseil d'Administration et le Comité de Gestion des Risques Groupe. Ils se réunissent selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

- Les Comités des Risques de Bpifrance :

Le Comité des Risques a pour mission de conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence en matière de risques et d'assister le Conseil dans le contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par les Dirigeants Effectifs. A cet effet, il est périodiquement informé de l'évolution de situation de liquidité, du respect des limites, des principales opérations concernant la politique de refinancement, et de l'appétit au risque de la banque.

Il valide annuellement la mise en œuvre et l'organisation de la politique de liquidité. Par ailleurs, il émet un avis sur le plan de redressement de la banque et l'ensemble de la documentation concernant

l'adéquation du capital (ICAAP, ILAAP, RAF, RAS) qu'il soumet au Conseil d'Administration pour approbation.

En 2020, Bpifrance a renforcé son dispositif de détection et de mesure du risque de crédit existant pour l'adapter au contexte actuel. Le profil de risque de Bpifrance et le dispositif de gestion et de suivi des risques ont été mis à jour fin 2020 en intégrant les effets de la crise de la Covid-19, en particulier sur l'évolution du modèle d'activité de Bpifrance afin de mener à bien sa mission contracyclique.

En particulier, la détection et la mesure des risques a fait l'objet depuis le second semestre 2020 d'un renforcement au sein de la Direction des Risques, de manière continue afin de s'adapter au contexte de crise actuelle. L'ensemble des mesures mises en place permet à Bpifrance une détection plus fine et dynamique des risques précoces, dans une logique d'anticipation des effets de falaise. La Direction des Risques a mis en œuvre un suivi mensuel des risques avec la déclinaison de nouveaux indicateurs, se focalisant en particulier sur les secteurs jugés à haut risque et sur les expositions moratoriées Covid-19. En outre, depuis septembre 2020, Bpifrance a mis en place un suivi hebdomadaire permettant de détecter les entrées en Watch List (dont les débiteurs avec impayés précoces) et en statut non performant.

○ **Comité de Gestion des Risques Groupe :**

Le Comité de Gestion des Risques Groupe (CGR) est présidé par le Directeur Général de Bpifrance ou l'un des Dirigeants Effectifs. Il est chargé de présenter et d'analyser les risques consolidés et d'effectuer le cas échéant des recommandations. Ce comité se réunit sur une base trimestrielle et, en cas de besoin, à intervalles plus rapprochés. La Direction des Risques assure le secrétariat du Comité de Gestion des Risques Groupe. Elle est à ce titre responsable d'élaborer l'ordre du jour et de préparer la

consolidation des contributions des Directions concernées par le pilotage du risque ainsi que d'animer ce comité.

Les membres² du comité sont les Dirigeants Effectifs, les directeurs exécutifs de Bpifrance et les membres du Comité de Direction de la Direction des Risques.

➤ **Les comités transverses**

Les comités transverses sont les comités intragroupes de suivi des risques qui concernent à la fois le pôle Financement et le pôle Investissement du Groupe Bpifrance. Ils se réunissent selon une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Ces comités délibèrent soit sur la mise en place de nouveaux produits ou services (Comité des Nouvelles Activités, Produits et Services, Comité de l'Offre Groupe), soit sur l'application de modèles de risques (Comité Expert de Validation des Modèles), soit sur le suivi de risques spécifiques liés à l'activité de Bpifrance (Comité de suivi des Risques opérationnels, Comité de Sécurité Groupe et Comité de Sécurité DSI).

➤ **Les comités opérationnels de suivi des risques**

Les comités opérationnels de suivi des risques sont les instances qui évaluent, suivent ou prennent les décisions inhérentes en matière de risque pour chaque métier du Groupe. Ils se réunissent selon une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Au sein du pôle Financement, il s'agit du Comité de Crédit, du Comité des Risques de Crédit, du Comité de Gestion Financière, du Comité des Risques de contreparties sur transactions financières, du Comité de suivi des Portefeuilles des Crédits, du Comité Watch List / Non Performants, et des Comités ALM.

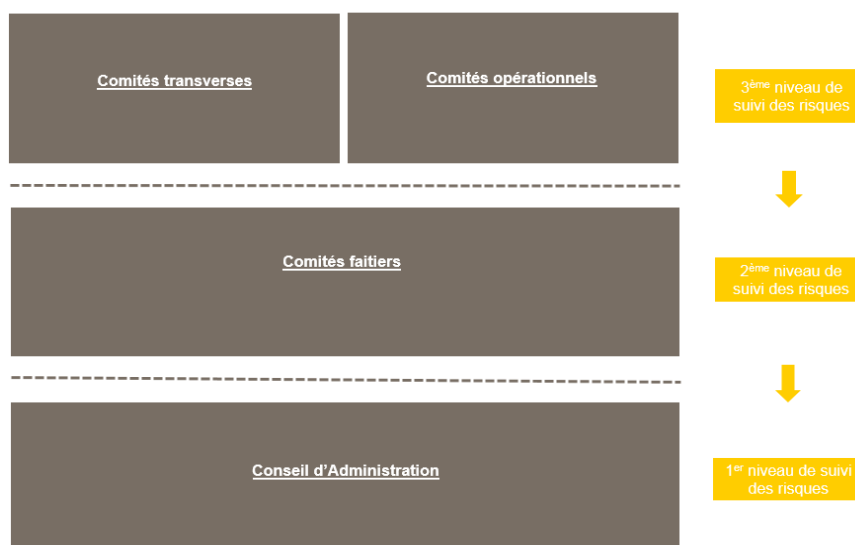
Au sein de Bpifrance Participations, il s'agit des Comités de suivi des Portefeuilles

² Un Directeur du réseau est invité lors de chaque comité.

d'Investissements et des Comités de Valorisation, des Comités Watch List / Non Performants, du Comité Stratégique de

Bpifrance Participations et des Comités d'investissement.

Figure 2 : Paliers de décisions attachés à la gouvernance des risques de Bpifrance



3.3. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Le suivi des risques inhérents à l'activité du Groupe s'inscrit dans la Politique de gestion des risques approuvée par le Conseil d'Administration de Bpifrance. Elle s'applique à toutes les activités du Groupe qui génèrent des risques. La Politique de gestion des risques a pour objet de décrire de quelle manière la prise de risques propre aux activités de Bpifrance (définie dans la cartographie des risques du Groupe) est encadrée et maîtrisée au niveau des politiques et des processus de décision. Elle vise à définir un système de limites et de seuils d'alerte déclenchant un processus d'escalade pour chacun des métiers ainsi qu'une comitologie adaptée.

Le respect des limites est surveillé à l'octroi sur les différentes activités du Groupe, au sein des comités décisionnaires. La Politique de gestion des risques de Bpifrance s'applique dans le strict respect des obligations réglementaires en matière de solvabilité (dispositif décrit dans le document de référence ICAAP). Elle est mise à jour annuellement, au cours du premier trimestre, par la Direction des Risques en concertation avec les différentes parties prenantes. Enfin, la

Politique de gestion des risques constitue l'un des piliers de l'appétit au risque de Bpifrance qui comprend deux autres piliers : la doctrine et le plan à moyen terme.

4. GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES

CHIFFRES CLES AU 31 DECEMBRE 2020

Tableau 1 : Synthèse des principaux indicateurs du Groupe

	Bpifrance	
	Phasé (Phase-in)	Plein (Fully loaded)
<i>(en millions d'euros)</i>		
Fonds propres de base catégorie 1 (CET 1)	22 977	22 977
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	22 977	22 977
Fonds propres de catégorie (Tier 2)	91	-
Total des fonds propres	23 068	22 977
Actif pondérés (RWA)	74 718	74 718
Ratio de fonds propres de base catégorie 1 (CET 1)	30,75%	30,75%
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	30,75%	30,75%
Ratio global de solvabilité (Tier 1 + Tier 2)	30,87%	30,75%

L'évolution du ratio global de solvabilité phasé entre le 31 décembre 2019 (33,59%) et le 31 décembre 2020 (30,87%)³ résulte :

- D'une baisse des fonds propres d'une part (-0,3 Md €) ;
- D'une hausse des actifs pondérés (RWA) d'autre part (+5,2 Md €).

³ Les calculs au 31/12/2020 sont effectués dans le cadre d'un contexte post-fusion et à ce titre ne sont pas strictement comparables aux ratios 2019.

Figure 3 : Exposition nette et Risques pondérés du Groupe exprimés par classe d'actif en Mds €

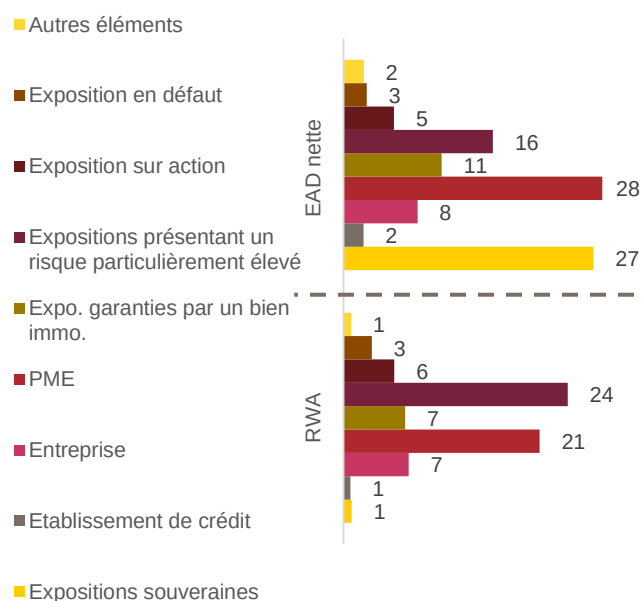
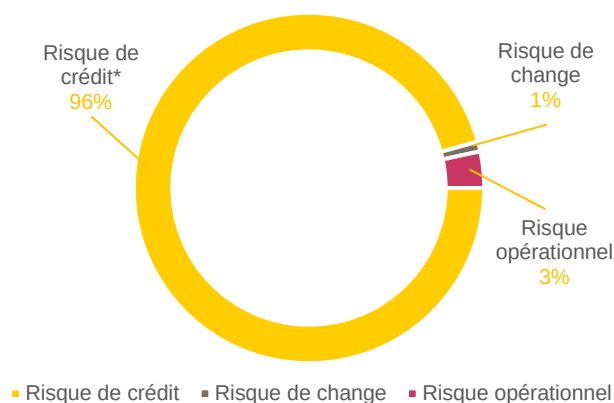


Figure 4 : Actifs pondérés du Groupe par typologie de risque exprimés en %



**RWAs au 31 décembre 2020 :
75 Mds €**

À la suite de la notification par la BCE des résultats du Supervisory Review and Evaluation Process (SREP) annuel de 2020, fixant le niveau d'exigences prudentielles de capital pour 2021 que le Groupe doit respecter sur base consolidée, le niveau de fonds propres CET1 phasé exigé sur base consolidée pour le Groupe Bpifrance a été fixé à 7,84% pour 2021.

Cette exigence comprend également un coussin de conservation du capital de 2,5%, une exigence de capital du Pilier II « P2R » de 0,84%** et un coussin contracyclique de 0,0%. Cette exigence n'inclut pas le « P2G » (Pilier II – Guidance). L'exigence de solvabilité globale de Bpifrance est fixée à 12%.

Toutefois, la situation de stress, apparue à la suite de la crise sanitaire due au Covid-19, a conduit les régulateurs à prendre des mesures d'allègement des seuils réglementaires. Ces mesures, publiées dans les communiqués de presse de la BCE et de l'EBA du 12 mars 2020 et dans le communiqué de presse de la Banque de France du 13 mars 2020 prévoient notamment la libération des fonds propres au titre du « P2G » ainsi que l'assouplissement des exigences au titre du coussin de conservation de capital et du coussin contracyclique.

* Y compris la titrisation et le risque pondéré sur CVA

** Dont CET 1 minimum

4.1. PERIMETRE PRUDENTIEL

Le champ d'application du périmètre prudentiel tel qu'il est défini dans le Règlement (UE) 575/2013 relatif aux exigences de fonds propres est différent de celui du périmètre de consolidation comptable dont la composition relève de l'application des normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Conformément à la réglementation, un périmètre prudentiel est défini par le Groupe Bpifrance pour l'exercice de la surveillance sur base consolidée des ratios de fonds propres.

Les autres entreprises du Groupe sont soumises à des exigences de fonds propres par leurs autorités de tutelle respectives. Après retraitement des éléments prudents, il n'existe pas de différence entre les périmètres et méthodes de consolidation comptable et réglementaires. Par conséquent, le bilan réglementaire est identique au bilan consolidé comptable.

Le tableau suivant présente le passage du bilan comptable au bilan prudentiel au 31 décembre 2020.

Tableau 2 : Passage du bilan comptable au bilan prudentiel

ACTIF (en millions d'euros)	Périmètre comptable	Retraitements prudents	Périmètre prudentiel
Caisse, banques centrales	7 819	-	7 819
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 944	-	5 944
Instruments dérivés de couverture actif	6	-	6
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-
Prêts et créances sur les Ets de crédit	1 461	-	1 461
Prêts et créances sur la clientèle	44 420	-	44 420
Opérations de location-financement et assimilées	6 185	-	6 185
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	586	-	586
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	260	-	260
Comptes de régularisation et actifs divers	827	-	827
Actifs divers (yc aides au financement de l'innovation)	988	-	988
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	12 288	-	12 288
Titres au coût amorti	8 041	-	8 041
Immobilisations corporelles	250	-	250
Immobilisations incorporelles ¹	185	-185	-
Participation mise en équivalence ²	5 053	-38	5 015
Ecarts d'acquisition	2	-2	-
Total	94 316	-225	94 091

¹ Immobilisations incorporelles retraitées des fonds propres prudents

² Ecarts d'acquisition contenus dans des participations mises en équivalence retraités des fonds propres prudents

PASSIF (en millions d'euros)	Périmètre comptable	Retraitements prudentiels	Périmètre prudentiel
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	-	1
Instruments dérivés de couverture passif	84	-	84
Dettes envers les établissements de crédit	18 801	-	18 801
Dettes envers la clientèle	3 014	-	3 014
Dettes représentées par un titre	36 347	-	36 347
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	728	-	728
Passifs d'impôts courant et différés	130	-	130
Comptes de régularisation et passifs divers ²	2 612	-	2 612
Provisions	144	-	144
Fonds de garanties publics	8 372	-	8 372
Dettes subordonnées	7	-	7
Capitaux propres ¹	24 076	-1 099	22 977
Total	94 316	-1 099*	93 217

¹ Application de filtres et retraitements prudentiels

² Y compris Dettes locatives (IFRS16)

(*) La différence avec l'écart de l'actif (874 M €) correspond à l'application de filtres prudentiels : l'ajustement de valorisation prudente (861 M €) et les engagements de paiement irrévocables au FRU (13 M €).

Le tableau précisant les différences de traitement entre les entités du Groupe est en Annexes (tableau 30).

4.2. FONDS PROPRES

Les fonds propres sont déterminés et répartis en trois catégories conformément au règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit (CRR) : les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2, composés d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. Ces éléments sont soumis aux dispositions transitoires.

➤ Les fonds propres de base de catégorie 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 « CET 1 ») correspondent aux instruments de capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves (dont celles sur les autres éléments du résultat global accumulés) et aux résultats non distribués. Il est exigé une totale flexibilité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

➤ Les fonds propres additionnels de catégorie 1

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 « AT1 ») correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125%⁴. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal.

➤ Les fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Les fonds propres de Bpifrance sont majoritairement constitués de fonds propres de base de catégorie 1.

⁴ Conformément à la réglementation CRR dans son article 54

Tableau 3 : Eléments constitutifs des fonds propres du Groupe

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2020
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1) : INSTRUMENTS ET RESERVES		
Instruments de fonds propres et comptes de prime d'émission y afférents	23 274	23 068
dont : Capital appelé versé et capital souscrit non appelé	20 847	5 440
dont : Prime d'émission	15	15 682
dont : Report à nouveau	156	-
dont : Réserves consolidées	2 256	3 859
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	235	-780
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1)	377	14
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge de dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	781	-140
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	24 667	24 076
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1) : AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES		
Corrections de valeur supplémentaires	-752	-861
Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt associés)	-703	-225
Pertes et gains non réalisés mesurés à la juste valeur	-	-
Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	-	-
Détentions directes ou indirectes, par un établissement de ses propres instruments CET1	-	-
Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des provisions courtes éligibles)	-	-
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégories 1 (CET1)	-1 455	-1 086
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	23 202	22 977
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1) : INSTRUMENTS		
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	-	-
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1) : AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES	-	-
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	-
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	-
Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1+ AT1)	23 202	22 977
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (T2) : INSTRUMENTS ET PROVISIONS		
Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, et comptes de prime d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	141	91
Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	141	91

FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (T2) : AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES		
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégories 2 (T2)	-	-
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	141	91
Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	23 343	23 068
Total actifs pondérés	69 503	74 718
RATIOS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS		
Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	33,38%	30,75%
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	33,38%	30,75%
Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	33,59%	30,87%
Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1, point a) plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et coussin contracyclique, plus coussin pour risque systémique, plus coussin applicable aux établissements d'importance systémique (exprimé en pourcentage du montant d'exposition au risque)	2,75%	2,50%
dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres	2,50%	2,50%
dont : exigence de coussin contra cyclique	0,25%	0%
dont : exigence de coussin pour le risque systémique	0%	0%
dont : coussin applicable aux établissements d'importance systémique mondiale (EIS ^m) ou aux autres établissements d'importance systémique (autre EIS)	0%	0%
Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	28,88%	26,25%
MONTANTS INFERIEURS AUX SEUILS DE DEDUCTION (AVANT PONDERATION)		
Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en-dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	34	21
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en-dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, sont réunies)	194	214
INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS A EXCLUSION PROGRESSIVE (APPLICABLE ENTRE LE 1ER JANVIER 2014 ET LE 1ER JANVIER 2022 UNIQUEMENT)		
Plafond actuel applicable aux instruments de T2 soumis à exclusion progressive	1 121	1 121
Instruments non reconnus en T2 en raison du plafond, ainsi que du pourcentage d'éligibilité en vigueur (exclusion progressive)	1 039	1 144

4.3. EXIGENCE EN FONDS PROPRES

Les exigences minimales en fonds propres sont fixées par la réglementation européenne 575/2013. Le calcul des encours pondérés au titre du risque de crédit et du risque opérationnel est effectué respectivement selon l'approche standard et l'approche élémentaire au sein de Bpifrance.

L'approche standard du risque de crédit se base sur des coefficients de pondérations déterminés par la réglementation. Le tableau ci-dessous récapitule les exigences minimums au titre du Pilier I. La position nette en devise de Bpifrance ayant franchi le seuil de 2% des fonds propres prudentiels, et conformément à la décision du Comité Solvabilité, une consommation de capital au titre du risque de change est calculée au 31 décembre 2020.

Tableau 4 : Exigence minimum en fonds propres du Groupe par typologie de risque ⁽¹⁾

	RWA		Exigence minimum en fonds propres (***)
(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2020
Total risque de crédit	66 284	71 502	5 720
En approche standard du risque de crédit	66 284	71 502	5 720
En approche modèle interne (IRB)	-	-	-
Total risque de contrepartie	6	9	1
En méthode selon l'évaluation au prix du marché	5	7	1
En méthode selon la méthode de l'exposition initiale	-	-	-
En méthode standard	-	-	-
En méthode interne (IMM)	-	-	-
Sur contribution au fonds de défaut d'une contrepartie centrale	-	-	-
Sur l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	1	2	-
Sur risque de règlement livraison	-	-	-
Total Exposition sur titrisation (*)	37	244	20
En approche méthode interne (IRB)	-	-	-
Selon la méthode de la formule prudentielle (SFA)	-	-	-
Selon l'approche par évaluation interne (IAA)	-	-	-
Selon la méthode standard	37	244	20
Total Risque de marché	-	-	-
En méthode standard	-	-	-
En méthode interne (IMA)	-	-	-
Total Risque de Change	625	495	40
Risque de Change	625	495	40
Total Risque opérationnel	2 324	2 233	179
En approche élémentaire (basic indicator)	2 324	2 233	179
En approche standard	-	-	-
En approche avancée (IMA)	-	-	-
Total montants inférieurs au seuil de déduction (**)	228	235	19
Montants inférieurs au seuil de déduction	228	235	19
Floor	-	-	-
Montant lié à l'ajustement du floor	-	-	-
Total	69 503	74 718	5 977

(*) Après utilisation du cap

(**) Sous réserve d'un coefficient de pondération de 250%

(***) RWA * 8 %

(1) Les calculs au 31/12/2020 sont effectués dans le cadre d'un contexte post-fusion et à ce titre ne sont pas strictement comparables aux ratios 2019

4.4. LE RATIO DE LEVIER

La réglementation européenne introduit parmi les indicateurs prudentiels un ratio de levier, calculé comme étant le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actif et de hors bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations intra-groupes, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors bilan.

Le Groupe pilote son effet de levier selon le référentiel du ratio de levier CRR.

4.4.1. Procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif

Au sein du Groupe Bpifrance, le risque de levier excessif est encadré par la Politique de gestion des risques Groupe et suivi dans le cadre de l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process). La Politique de gestion des risques fixe des limites normatives (résultats de la formalisation de l'Appétit au risque de Bpifrance) pour les activités du Groupe. Ces limites d'engagement/d'investissement sont déclinées ensuite pour le risque de levier excessif. Le Groupe Bpifrance s'est fixé une limite à 3% telle que définie dans sa Politique de gestion des risques, dont la supervision est assurée par la Direction des risques. En l'état actuel de la révision du règlement (UE) 575/2013, cette limite sur le ratio de levier est cohérente avec les exigences minimales proposées.

En cas de franchissement des seuils réglementaires minimum un processus d'escalade et des actions correctrices sont prévues afin de remédier à la situation.

4.4.2. Description des facteurs qui ont eu un impact sur le ratio de levier en 2020

Le ratio de levier du Groupe Bpifrance s'élève au 31 décembre 2020 à 20,82%. Au cours de l'année 2020, la baisse du niveau de ratio de levier (24,16% en 2019) est principalement due à la hausse de l'exposition total à l'effet de levier.

Le tableau ci-dessous donne le niveau du ratio de levier dans le Groupe. Il est complété, en annexe, par le détail du calcul du ratio de levier au format du Règlement (UE) 2016/200.

Tableau 5 : ratio phasé du Groupe

(en millions d'euros)	Bpifrance Groupe
Numérateur	22 977
Dont CET 1 Transitionnel def.	22 977
Dénominateur	110 338
Ratio de levier	20,82%

4.5. STRESS TESTS REGLEMENTAIRES

Bpifrance réalise des exercices de stress test réglementaires qui permettent de tester la résistance des ratios de solvabilité à un scénario macro-économique adverse.

Depuis 2014, Bpifrance est soumis aux tests de résistance européens biannuels pour lesquels les scénarios macro-économiques et les modalités de l'exercice sont strictement définis par les régulateurs BCE/ABE. En effet, pour ces simulations de crise, deux scénarios sont fournis par les régulateurs : un scénario de base ou central qui s'appuie sur les prévisions macroéconomiques de la BCE pour les années à venir et un scénario adverse ou de choc qui prévoit des déviations des paramètres macroéconomiques par rapport au scénario de base.

Cet exercice européen est coordonné par l'ABE pour les banques systémiques et la BCE pour les banques significatives. Bpifrance en tant que banque significative réalise l'exercice sous l'égide de la BCE dans le cadre du MSU (Mécanisme de Supervision Unique) et du SREP (Processus de Surveillance et d'Evaluation Prudentielle).

L'exercice des Stress Tests 2021 a été lancé officiellement le 31 janvier 2021 chez Bpifrance. Ce test de résistance retient l'hypothèse d'une crise sanitaire prolongée, dans un environnement de taux durablement plus bas, associé à des contractions de l'économie.

Conçu en pleine crise économique, le scénario qualifié de « très sévère » table sur une chute du produit intérieur brut (PIB) de l'UE de 3,6% d'ici à 2023, une hausse du chômage de 4,7 points de pourcentage, des prix de l'immobilier résidentiel en recul de 16% et de 31% pour l'immobilier commercial. Les prix des actions sur les marchés financiers baisseraient, en outre, de 50% dans les

économies avancées et de 65% dans les économies émergentes au cours de la première année.

A travers ces tests, les superviseurs européens passeront à la loupe les risques de crédit (les pertes réalisées ou potentielles sur l'activité de prêts) ou de marché (liés à la fluctuation du cours des actions et des obligations des banques), et détermineront si les coussins de capitaux accumulés par les institutions financières restent suffisants pour couvrir d'éventuelles pertes, tout en continuant à soutenir l'économie.

Pour ses tests de résistance BCE de 2021, Bpifrance tient compte de l'ensemble des éléments suscités dans le but de stresser son portefeuille en conformité avec les exigences de l'ABE, et appliquera en toute circonstance le principe de prudence et une position conservatrice en pour ses projections.

Par ailleurs, Bpifrance effectue semestriellement un exercice de reverse stress testing pour mesurer la capacité des amortisseurs de risque de crédit de Bpifrance à immuniser ses fonds propres ; et annuellement, un reverse stress testing de la solvabilité de l'établissement (au niveau de la société mère et de la filiale bancaire) dans le cadre du plan de redressement. Enfin, un exercice de stress testing annuel est également réalisé pour tester la résilience de son Plan Moyen Terme en tenant compte d'un scénario central et adverse. Ce test permet d'évaluer la résistance de Bpifrance face à la matérialisation d'aléas.

4.6. PLAN DE REDRESSEMENT

Bpifrance est soumise à la directive européenne 2014/59/EU dite « BRRD » (Bank Recovery and Resolution Directive).

Cette directive, applicable aux institutions financières depuis le 1er janvier 2015, impose aux banques de soumettre au régulateur un « Plan de Redressement » (Art. 5-9), ayant principalement vocation à décrire les mesures que la banque mettrait en œuvre en situation de crise sévère afin de retrouver une situation normale d'activité dans des délais raisonnables.

Le plan présente les moyens et options à la disposition du Groupe pour permettre le redressement. Il analyse la pertinence des options selon des scénarios de crise et des moyens à disposition pour leur mise en œuvre. Le plan de redressement repose, principalement, sur :

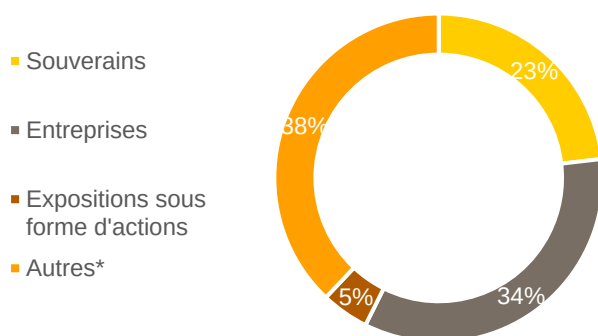
- La structure du Groupe et les spécificités de son statut public investi de missions d'intérêt général ;
- La définition d'indicateurs adéquats ;
- La place du plan de redressement dans le dispositif de gestion des risques ;
- Les mécanismes de mobilité intra-groupe du capital ;
- La gouvernance en situation de redressement ;
- L'analyse de scénarios de crise et la quantification de leurs impacts ;
- L'inventaire des options de redressement et l'identification des options ayant un impact significatif sur le redressement de la situation financière du Groupe ;
- La quantification de l'impact des options de redressement et le suivi d'indicateurs avancés de la situation économique et financière ;
- La revue des autres dispositifs organisationnels pour mener le rétablissement.

Ce plan de redressement fait l'objet d'une actualisation annuelle. Il est validé en Comité Exécutif, en Comité des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration. L'autorité de résolution sera responsable en retour du « plan de résolution » qui sera activé si la banque n'est pas en mesure de revenir à une situation normale.

5. LES RISQUES DE CREDIT

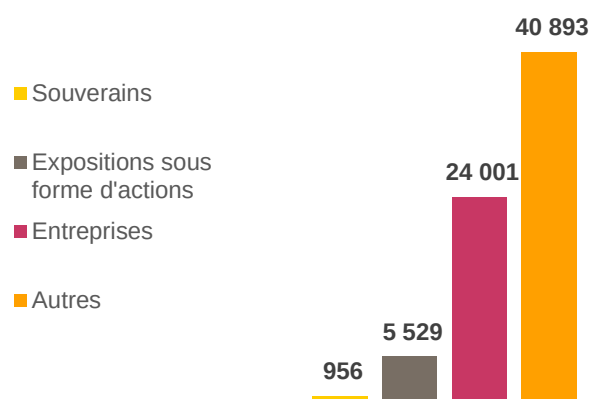
CHIFFRES CLES AU 31 DECEMBRE 2020

Figure 5 : Répartition en % de l'EAD brute du Groupe par portefeuille



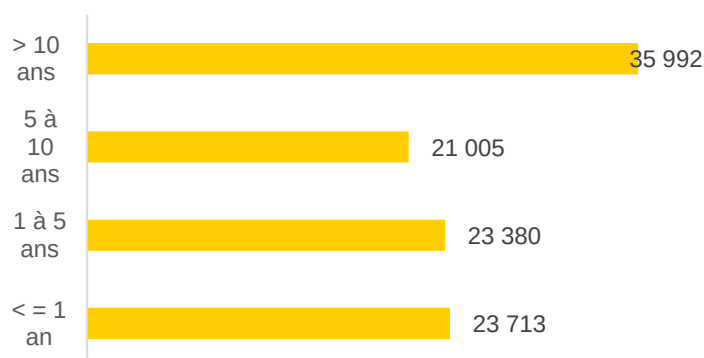
**EAD brute au 31 décembre 2020 :
117 Mds €**

Figure 7 : Répartition des RWA du Groupe par portefeuille, en millions d'euros



**RWAs au 31 décembre 2020 :
71 Mds €**

Figure 6 : Répartition de l'EAD nette du Groupe par maturité, en millions d'euros



**EAD nette au 31 décembre 2020 :
104 Mds €**

5,7 Mds €

**Les exigences minimales en
fonds propres au titre du
risque de crédit en 2020**

*Une partie du portefeuille d'actions et de fonds a été reclassée dans la catégorie « Autres »

Le risque de crédit correspond au risque d'insolvabilité de l'une des contreparties financières ou d'un client avec qui les entités du Groupe sont contractuellement liées, notamment en matière de prêts ou de créances découlant d'instruments financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations sur produits dérivés (risque de remplacement). Au sein de Bpifrance, le risque de crédit s'articule principalement autour des activités de crédit aux TPE/PME, aux entreprises de tailles intermédiaires et aux entreprises de grandes tailles. Le risque de remplacement quant à lui s'articule principalement autour des opérations inhérentes à des positions sur dérivés (swap...). Cette partie décrit le profil de risque de crédit du Groupe Bpifrance en se concentrant sur les indicateurs réglementaires tels que la valeur exposée au risque (Exposure at Default - EAD) et l'encours pondéré des risques (Risk Weighted Assets – RWA).

5.1. LA POLITIQUE DE CREDIT

5.1.1. Intervention de Bpifrance

➤ Modalités d'investissement du pôle Investissement de Bpifrance

Les investissements du Groupe Bpifrance sont opérés soit en direct par Bpifrance Participations, soit au travers de fonds et les modes d'intervention diffèrent selon les métiers.

Par ses interventions en fonds propres, le pôle Investissement de Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

L'organisation mise en place au sein du pôle Investissement de Bpifrance est structurée autour de quatre métiers :

- **Fonds de fonds** : ce métier assure principalement la gestion des participations dans les fonds partenaires souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes PME Innovation et France Investissement ;
- **La Direction du Capital Développement** investit directement en fonds propres,

quasi-fonds propres et dettes afin de soutenir les PME, ETI et grandes entreprises françaises dans leur projet de développement et de croissance ;

- **Innovation** : les équipes de gestion du métier Innovation investissent en direct dans des start-ups et scale-ups françaises positionnées sur des secteurs d'avenir, en particulier dans les biotechnologies, les écotechnologies, le numérique et les industries créatives. Les équipes d'investissement sont structurées par pôles d'investissements dédiés à des secteurs ou des stades d'intervention et agissent pour le compte de fonds détenus en fonds propres par Bpifrance Participations, ou détenus par des tiers (dont certains fonds du Programme d'Investissements d'Avenir).

Le métier est structuré autour de pôles d'investissement distingués par secteurs ou stade d'intervention :

- Le pôle **Large Venture** qui investit via Bpifrance Participations et Bpifrance Innovation I – Large Venture 2 dans tous les domaines de l'Innovation (principalement les sociétés en forte accélération dans les domaines du Numérique et des Sciences de la Vie) et à partir de 10 M€ d'investissement unitaire ;
- Le pôle **Digital Venture** qui investit via les fonds Ambition Numérique, Ambition Amorçage Angels et le fonds Bpifrance Innovation I - Digital Venture Seed & Digital Venture AB dans des start-ups du numérique, à des stades d'amorçage et de séries A et B ;
- Le pôle **Sciences de la Vie** qui intervient en capital risque dans des biotech et medtech via les fonds Bioam, InnoBio 1 et 2, Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, FABS et Bpifrance Innovation I - Medtech ;
- Le pôle **Patient Autonome** qui intervient sur le secteur de la santé numérique à travers le fonds Bpifrance Innovation I - Patient Autonome ;
- Le pôle **Ecotechnologies** qui intervient via les fonds Ecotechnologies, Ville De Demain et Bpifrance Innovation I - Impact ;
- Le pôle **French Tech Accélération** qui intervient via le fonds éponyme en soutien aux accélérateurs et fonds d'investissements d'accélération ;

- Le pôle **Innovation Transverse Capital-risque** qui intervient via les fonds PSIM, Definvest, French Tech Seed ;
- Le pôle **Industries Culturelles et Créatives** qui intervient via les fonds Fonds pour les Savoir-Faire d'Excellence (FSFE), Mode et Finance 2, Patrimoine et Création 2, Bpifrance Mezzanine I, Bpifrance Capital I et Tech&Touch.

- **Accompagnement** : l'offre d'accompagnement au sein de Bpifrance est pilotée par une Direction Exécutive, structurant et harmonisant une offre complète (conseil, formation, mise en réseau), articulée autour de 5 directions opérationnelles en lien hiérarchique, complétée par une interaction forte avec Le Hub, Bpifrance Excellence et la direction de l'Innovation, en lien fonctionnel avec cette Direction.

➤ **Modalités de financement de Bpifrance**

Bpifrance est un acteur de place, neutre, qui a vocation à entraîner au bénéfice des entreprises l'ensemble des partenaires du financement, au premier plan desquels les banques, de même que les réseaux de développement de l'innovation en intervenant en co-financement avec des banques privées.

Le pôle Financement de Bpifrance exerce trois grands métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets, de la création à la transmission d'entreprise, en passant par l'innovation et l'international :

- **Soutien à l'innovation** : Dès lors que le projet comporte une innovation reconnue, Bpifrance est en mesure d'intervenir en aide à l'innovation dans le cadre de la réglementation des aides d'Etat à la Recherche développement et Innovation (RDI) ;
- **La garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres** : Dès lors que l'entreprise est une PME, la réglementation Européenne autorise Bpifrance à intervenir en garantie, dans le but de réduire le risque de l'organisme ;

- **Le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires** : Bpifrance intervient en recherchant systématiquement un cofinancement, sous la forme de prêt à moyen et long terme et de crédit-bail mobilier ou immobilier, auprès de l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur, dans une logique de déclenchement du financement bancaire. Pour financer des dépenses immatérielles de façon patiente, ces prêts constituent une alternative ou un complément aux fonds propres.

5.1.2. **Gestion du risque de crédit**

La politique de crédit s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit aux risques. Elle s'articule principalement autour de la connaissance approfondie des contreparties financées.

Tout engagement, de Bpifrance (opérations de financement, de garantie et d'innovation) comportant des risques de crédit fait l'objet d'une première analyse par la Direction du financement et du pilotage réseau qui est responsable du suivi et de la relation client. La Direction du Risque de Crédit, au sein de la Direction des Risques, est en charge de la contre analyse des dossiers qui relèvent de la compétence du comité des risques de crédit ainsi que du comité de crédit, et les présente pour décision à ces comités. La décision de crédit liée à la politique de gestion des risques de Bpifrance est représentée sous la forme d'une matrice de risques qui tient compte principalement des notations (contrepartie, projet, transaction) issues de l'outil d'aide à la décision (OAD). Cette matrice donne, pour chaque produit, une grille d'orientation (favorable, réservée, très réservée et défavorable) qui, *in fine*, impacte très fortement les règles de compétence de décision à l'octroi.

Lors de la décision d'octroi de crédit, les directions en charge des risques au sein de Bpifrance s'assurent également que l'engagement intègre une vision globale des engagements sur la contrepartie (notion de Groupe bénéficiaire).

5.2. **DISPOSITIF DE SUIVI DES RISQUES**

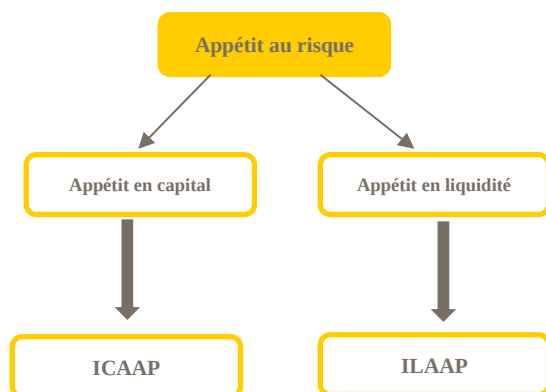
➤ **L'appétit au risque**

L'appétit au risque se définit comme le niveau de risque, par nature de risque et par métier, que le

Groupe Bpifrance est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs.

L'appétit au risque repose principalement sur deux blocs à savoir :

- L'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) ;
- L'ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process)



Au sein de Bpifrance l'appétit au risque est construit à travers 3 piliers :

1. La doctrine d'intervention de Bpifrance : un texte figé qui définit les cadres d'action de Bpifrance ;
2. La Politique de gestion des risques Groupe (y compris les seuils de tolérance et limites) ;
3. Le Plan Moyen Terme : la planification stratégique, qui définit pour une large part l'appétit au risque futur de Bpifrance.

L'appétit au risque déterminé par les instances dirigeantes et les ressources disponibles, sert de base pour définir les capacités de prises de risque de Bpifrance. Des limites quantitatives sont ensuite fixées.

➤ Les limites internes

Outre l'application des limites réglementaires (« limite grand risque ») prévues par la réglementation 575/2013, Bpifrance s'est dotée de limites internes sur les expositions, sur les produits, par contrepartie, et d'une limite par secteur d'activité⁵. La Direction des Risques est en charge de fixer (annuellement) ces limites de manière à maîtriser les risques portés par le Groupe. L'allocation des limites est soumise à l'accord du COMEX et validée par le conseil

d'administration de Bpifrance. Elle repose sur un processus impliquant les Directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des Risques. Les limites font l'objet d'un suivi trimestriel présenté au Comité de Gestion des Risques Groupe et aux instances de gouvernance (Comités des Risques des Conseils d'Administration et Conseils d'Administration).

D'un point de vue prudentiel, l'essentiel des risques du Groupe relève des risques de crédit (96% des risques pondérés). Par ailleurs, le Groupe n'a pas dans ses actifs des éléments qui relèvent de la définition prudentielle d'éléments du portefeuille de négociation (trading book).

5.3. INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT

Cette partie présente les informations quantitatives sur les expositions au risque de crédit dans le Groupe Bpifrance. Les tableaux ci-après contiennent des informations détaillées sur le risque de crédit de la banque, notamment en ce qui concerne les valeurs exposées au risque et les actifs pondérés par le risque qui en découlent. Les expositions au risque de crédit sont présentées par catégorie réglementaire. Les informations sur les expositions en défaut seront également présentées dans cette partie.

Le tableau 6 ci-après présente l'ensemble des classes d'actifs du Groupe Bpifrance, exposées au risque de crédit. Ces expositions tiennent compte des sûretés reçues dans le cadre de son activité de financement.

L'EAD nette affichée dans les informations quantitatives ne prend en compte que les formes éligibles d'atténuation du risque crédit (CRMs) reconnues d'un point de vue prudentiel c'est-à-dire, les CRMs éligibles en approche standard du risque de crédit conformément à la réglementation (UE) 575/2013.

Elle ne prend donc pas en compte l'exhaustivité des sûretés et garanties reçues par Bpifrance. Les garanties prises en comptes dans le modèle économiques sont ignorées.

⁵ Voir rapport annuel Bpifrance Financement partie 5.1.4

5.4. EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

➤ Exigences de fonds propres du Groupe Bpifrance

Tableau 6 : Exigence de fonds propres du Groupe par classe d'actifs au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	EAD brute	EAD nette*	RWA	Exigence minimum en fonds propres
Approche standard du risque de crédit				
Gouvernement central et assimilé	26 583	27 143	904	72
Autorité locale et régionale	262	260	52	4
Entité du secteur public	307	1 171	-	-
Banque multilatérale de développement	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-
Établissement de crédit	1 853	2 189	772	62
Entreprise	40 110	29 620	24 001	1 920
dont Petite et Moyenne entreprise (PME)	29 585	21 573	16 918	1 353
Clientèle de détail	8 209	6 555	4 368	349
dont PME assimilée à la clientèle de détail	8 209	6 555	4 368	349
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier (**)	11 382	10 656	6 717	537
dont Petite et Moyenne entreprise (PME)	7 682	7 232	4 209	337
Exposition en défaut	4 375	2 539	3 098	248
dont exposition adossée à un fonds de garantie				
dont exposition non adossée à un fonds de garantie				
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	16 685	16 476	24 714	1 977
Expositions sous forme d'obligations garanties (Covered bonds)	419	419	42	3
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	111	103	31	2
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	899	899	712	57
Expositions sous forme d'actions	5 497	5 497	5 529	442
Autres éléments	820	804	804	64
Total	117 512	104 333	71 744	5 739

(*) Après utilisation des CRMs

(**) Y compris exposition sur des PME

➤ Ventilation géographique des expositions du Groupe Bpifrance

Le portefeuille d'actions et de fonds de Bpifrance a été reclassé dans la catégorie « Expositions présentant un risque particulièrement élevé ».

De par la nature de son activité, la majorité des expositions de Bpifrance sont logées en France. Le tableau ci-après présente les expositions des différentes catégories d'exposition, ventilées par zone géographique. Du fait du périmètre géographique de ses activités, le Groupe est peu vulnérable aux contextes ou circonstances politiques, macroéconomiques ou financiers d'une région ou d'un pays autre que la France. Les expositions en France représentent plus de 97% du total des expositions de la banque.

Tableau 7 : Valeur exposée au risque (EAD nette*) du Groupe ventilée par zone géographique au 31 décembre 2020

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Pays-Bas	Luxembourg	Sénégal	Autres
Approche standard du risque de crédit					
Gouvernement central et assimilé	26 775	-	-	201	167
Autorité locale et régionale	260	-	-	-	-
Entité du secteur public	255	-	886	-	30
Banque multilatérale de développement	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-
Établissement de crédit	2 067	1	121	-	-0
Entreprise	29 229	-	-	13	379
dont Petite et Moyenne entreprise (PME)	21 568	-	-	-	5
Clientèle de détail	6 555	-	0	-	0
dont PME assimilée à la clientèle de détail	6 555	-	0	-	0
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier (**)	10 656	-	-	-	-
dont Petite et Moyenne entreprise (PME)	7 232	-	-	-	-
Exposition en défaut	2 536	-	0	-	3
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	15 046	1 109	80	-	241
Expositions sous forme d'obligations garanties (Covered bonds)	419	-	-	-	-
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	103	-	-	-	-
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	899	-	-	-	-
Expositions sous forme d'actions	5 466	-	23	-	8
Autres éléments	804	-	-	-	-
Total	101 070	1 111	1 110	214	828

(*) Après utilisation des CRMs

(**) Y compris exposition sur des PME

➤ Échéance des expositions

Tableau 8 : Valeur exposée au risque (EAD nette*) du Groupe ventilée par maturité au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	< = 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	> 10 ans	TOTAL
Gouvernement central et assimilé	16 029	5 035	5 393	686	27 143
Autorité locale et régionale	52	37	170	2	260
Entité du secteur public	81	270	660	160	1 171
Banque multilatérale de développement	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-
Établissement de crédit	1 187	382	346	275	2 189
Entreprise	4 228	11 069	7 890	6 433	29 620
dont Petite et Moyenne entreprise (PME)	3 079	8 062	5 746	4 685	21 573
Clientèle de détail	132	3 578	2 701	144	6 555
dont PME assimilée à la clientèle de détail	132	3 578	2 701	144	6 555
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier (**)	202	1 132	3 062	6 260	10 656
dont Petite et Moyenne entreprise (PME)	137	768	2 078	4 249	7 232
Exposition en défaut	1 189	852	450	49	2 539
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	25	-	16 451	16 476
Expositions sous forme d'obligations garanties (Covered bonds)	13	54	333	19	419
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	103	-	-	-	103
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	-	899	-	-	899
Expositions sous forme d'actions	-	-	-	5 497	5 497
Autres éléments	497	47	-	259	804
Total	23 713	23 380	21 005	36 235	104 333

(*) Après utilisation des CRMs

(**) Y compris exposition sur des PME

Plus de 35% du total de l'exposition au risque de crédit (toutes classes d'actifs confondues) a une maturité supérieure à 10 ans au 31 décembre 2020. La majorité des expositions sont concentrées sur les entreprises (y compris les PME), environ 28% du total de l'exposition nette (EAD nette).

➤ Ajustement pour risque de crédit

Tableaux 9 : EAD brute et EAD nette du Groupe par catégorie d'exposition au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	EAD brute		EAD nette	
	Fin Déc. 2020	Moyenne sur 12 mois (*)	Fin Déc. 2020	Moyenne sur 12 mois (*)
Approche standard				
Administrations centrales ou banques centrales	26 583	6 286	27 143	6 254
Administrations régionales ou locales	262	66	260	65
Entités du secteur public	307	285	1 171	279
Banque multilatérale de développement	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-
Établissement de crédit (Institutions)	1 853	651	2 189	584
Entreprises	40 110	11 397	29 620	9 277
dont PME	29 585		21 573	
Clientèle de détail	8 209	961	6 555	767
dont PME	8 209		6 555	
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	11 382	2 846	10 656	2 664
dont résidentiel	-	-	-	-
dont commercial	11 382	2 846	10 656	2 664
Exposition en défaut	4 375	1 094	2 539	672
Eléments présentant un risque particulièrement élevé	16 685	4 110	16 476	4 058
Exposition sous forme d'obligation garanties (Covered bonds)	419	105	419	105
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	111	111	103	103
Exposition sous forme de parts ou d'actions d'OPC	899	225	899	225
Expositions sous forme d'actions	5 497	5 497	5 497	5 497
Autres éléments	820	1 297	804	1 073
Total	117 512	34 930	104 333	31 623

(*) Moyenne sur 12 mois : la moyenne des valeurs d'expositions observée à la fin de chaque trimestre de la période d'observation.
Bilan et Hors bilan

Tableaux 10 : Qualité de crédit des expositions du Groupe par catégorie et instrument au 31 décembre 2020

	Valeurs comptables brutes* des		Ajustement pour risque de crédit spécifique (c)	Ajustement pour risque de crédit général (d)	Sorties du bilan cumulées	Dotations aux ajustements pour risque de crédit au cours de la période	Valeurs nettes (a + b + c - d)
	Expositions en défaut (a)	Expositions non en défaut (b)					
(en millions d'euros)							
Gouvernement central et assimilé	-	26 583	-	12	-	-	26 571
Autorité locale et régionale	-	262	-	0	-	-	262
Entité du secteur public	-	307	-	7	-	-	300
Banque multilatérale de développement	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-
Etablissement de crédit	-	1 853	-	1	-	-	1 852
Entreprise	-	40 110	-	2 224	16	329	37 886
dont Petite et Moyenne entreprise (PME)	-	29 585	-	1 767	14	272	27 818
Clientèle de détail	-	8 209	-	546	12	246	7 663
dont PME assimilée à la clientèle de détail	-	8 209	-	546	12	246	7 663
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	11 382	-	233	2	45	11 149
dont Petite et Moyenne entreprise (PME)	-	7 682	-	163	1	35	7 519
Exposition en défaut	4 375	-	1 490	-	-	-	5 865
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	16 685	-	141	-	-	16 301
Expositions sous forme d'obligations garanties (Covered bonds)	-	419	-	0	-	-	419
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	111	-	0	-	-	111
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	-	899	-	-	-	-	899
Expositions sous forme d'actions	-	5 497	-	-	-	-	5 497
Autres éléments	-	820	-	16	-	-	820
Total	4 375	113 137	1 490	3 180	31	621	115 595

*: Identique à l'EAD brute

5.5. EXPOSITIONS EN DEFAUT, EXPOSITIONS RENEGOCIEES ET AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CREDIT

➤ Définition du défaut

En conformité avec les travaux du Comité de Bâle, de la BCE, de l'EBA sur la convergence des notions d'expositions non performantes (non performing exposures, NPE) et de défaut bâlois, Bpifrance, dans le cadre de la mise en œuvre des règles européennes de déclassement en défaut, fait converger ces deux notions.

L'identification des NPE est réalisée au sein du Groupe Bpifrance conformément aux principes énoncés par le règlement d'exécution 680/2014 de la Commission Européenne et ses amendements.

La définition du défaut est, quant à elle, alignée avec les dispositions de l'article 178 du règlement 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit (CRR), des orientations de l'EBA sur l'application de la définition du défaut (EBA/GL/2016/07) et du règlement délégué 2018/171 sur le seuil de matérialité (au titre de ce même article 178 de CRR).

Les entrées en défaut, au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés considérés matériels ou en cas de signes d'absence probable de paiement du client, sont identifiées notamment au travers des éléments suivants :

- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- Les concessions consenties aux termes et conditions des crédits qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur ;
- Tout autre élément pertinent.

➤ Créances restructurées

Les encours qualifiés comme « restructurés » au sein du Groupe concernent les financements auxquels Bpifrance accorde des concessions qui n'auraient pas été accordées si le débiteur ne faisait ou n'était pas sur le point de faire face à des difficultés financières.

Ces concessions peuvent consister en :

- Une modification des termes et conditions du contrat (montant, durée ou modalités financières) ;
- Un refinancement partiel ou total de la dette.

Le Groupe Bpifrance aligne sa définition de prêts restructurés sur les principes énoncés par le règlement d'exécution 680/2014 de la Commission Européenne tel qu'amendé par le règlement d'exécution 2020/429.

Les renégociations commerciales qui concernent des clients pour lesquels la banque accepte de réaménager la dette dans le but de conserver ou développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur, sans abandon de capital ou d'intérêts courus, sont exclues de ces encours.

Tableau 11 : Qualité de crédit des expositions renégociées du Groupe au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Valeurs comptables brutes			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions renégociées
	Performantes renégociées	Non performantes renégociées		Sur les expositions performantes renégociées	Sur les expositions non performantes renégociées	Dont suretés et garanties financières reçues sur les expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation
		Dont en défaut	Dont dépréciées			
Prêts et avances	362	471	471	-19	-80	406
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	-	8	8	-	-1	11
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres entreprises financières	4	5	5	-0	-1	0
Entreprises non financières	358	458	458	-19	-78	393
Ménages	-	-	-	-	-	-
Titres de créance	-	-	-	-	-	-
Engagements de prêts donnés	0	0	0	0	-	-
Total	362	471	471	-19	-80	406

Tableau 12 : Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes du Groupe par jours de retard au 31 décembre 2020

Valeurs comptables brutes										
	Expositions performantes		Expositions non performantes							
	Non en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours	Paiement improbable, mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut
<i>(en millions d'euros)</i>										
Prêts et avances	49 429	651	1 168	122	172	236	221	40	114	2 076
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	6 614	1	1	4	-	-	-	-	8	14
Établissements de crédit	485	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres sociétés financières	1 043	12	50	1	7	5	5	0	5	76
Sociétés non financières	41 283	637	1 115	116	164	231	216	39	100	1 985
dont PME	37 161	589	966	107	127	208	209	39	99	1 758
Ménages	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours des titres de créance	12 007	-	216	-	-	0	-	-	-	0
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	9 878	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	813	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres sociétés financières	77	-	-	-	-	0	-	-	-	0
Sociétés non financières	1 238	-	216	-	-	-	-	-	-	-
Expositions hors bilan										2 038
Banques centrales										-
Administrations publiques										1
Établissements de crédit										-
Autres sociétés financières										0
Sociétés non financières										2 037
Ménages										-
Total	61 448	651	1 168	122	172	236	221	40	114	4 115

Tableau 13 : Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes du Groupe au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Valeurs comptables brutes				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes		Expositions non performantes		Expositions performantes – dépréciations cumulées et provisions		Expositions non performantes – dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
	dont Bucket 1	dont Bucket 2	dont Bucket 2	dont Bucket 3	dont Bucket 1	dont Bucket 2	dont Bucket 2	dont Bucket 3		
Prêts et avances	39 965	10 114	-	2 076	-255	-410	-	-399	15 213	529
Banques centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	6 552	62	-	14	-1	-1 255	-	-1	76	5
Établissements de crédit	485	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres sociétés financières	714	341	-	76	-3	-13	-	-13	258	8
Sociétés non financières	32 212	9 708	-	1 985	-250	-395	-	-385	14 878	514
Dont PME	29 125	8 624	-	1 758	-235	-360	-	-324	14 131	483
Ménages	0	1	-	-	-0	-0	-	-	0	-
Encours des titres de créance	10 768	-	-	-	-0	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	9 878	-	-	-	-0	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	813	-	-	-	-0	-	-	-	-	-
Autres sociétés financières	77	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions hors bilan	7 069	750	-	87	-33	-33	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	279	18	-	1	-0	-0	-	-	-	-
Établissements de crédit	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres sociétés financières	59	10	-	0	-0	-0	-	-	-	-
Sociétés non financières	6 720	720	-	86	-32	-32	-	-	-	-
Ménages	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	57 803	10 864	-	2 164	-289	-443	-	-399	15 213	529

Tableau 14 : Sûretés obtenues par prise de possession et processus d'exécution au 31 décembre 2020

	Sûretés obtenues par prise de possession	
	Valeur lors de la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
Immobilisations corporelles (IC)	-	-
Autres qu'IC	-	-
Biens immobiliers résidentiels	-	-
Biens immobiliers commerciaux	-	-
Biens mobiliers (voiture, expédition, etc.)	-	-
Instruments de capitaux propres et titres de créance	-	-
Autres	-	-
Total	-	-

Tableau 15 : Evolution du solde des ajustements pour risque de crédit général et spécifique du Groupe au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Ajustements pour risque de crédit	
	Montant cumulé des ajustements pour risque de crédit spécifique	Montant cumulé des ajustements pour risque de crédit général
Solde d'ouverture (au 31/12/2019)	-294	-357
Accroissements dus aux montants provisionnés pour pertes probables sur prêts au cours de l'exercice	-127	-309
Réductions dues à des montants repris pour pertes probables sur prêts au cours de l'exercice	35	-
Réductions du stock d'ajustements pour risque de crédit	-	-
Transferts entre ajustements pour risque de crédit	-	-
Impact des écarts de change	-	-
Autres ajustements	-13	-
Solde de fin de période (au 31/12/2020)	-399	-666

5.6. METHODOLOGIE REGLEMENTAIRE ET SYSTEMES DE MESURES DES RISQUES

Le Groupe Bpifrance détermine les exigences de fonds propres relatives à ses expositions sur le risque de crédit conformément à l'approche standard. Elle s'appuie en particulier sur les évaluations de crédit (notations) estimées par les agences de notation reconnues par le superviseur comme satisfaisant aux exigences des agences externes de notations (OEEC⁶ - Organisme Externe d'Évaluation de Crédit). La liste et la mise en correspondance entre les évaluations externes de crédit effectuées par chaque organisme et les différents échelons de qualité de crédit correspondent à celles publiées par l'ACPR dans sa notice sur les modalités de calcul des ratios prudentiels.

Chez Bpifrance les agences suivantes sont utilisées pour la détermination des pondérations applicables.

Tableau 16 : OEEC

Principales catégories d'expositions	OEEC
Gouvernement central et assimilé	Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings
Établissement de crédit	Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings
Titrisation	Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings
Entreprises (yc PME)	Banque de France (FIBEN)

Les articles 138 et 139 du CRR prévoient que :

- Si trois évaluations externes sont disponibles, la moins bonne des deux meilleures est retenue ;
- Si seulement deux évaluations externes sont disponibles, la moins bonne des deux est conservée ;

En cas d'absence de notes externes relatives à une émission, la note externe long terme de l'émetteur est privilégiée pour les titres seniors uniquement, sauf dans le cas précis des expositions sur les établissements pour lesquels la pondération est

déduite de l'échelon de qualité de crédit de l'État dans lequel ils sont établis.

Les graphiques ci-après donnent une ventilation par échelon de qualité de crédit (EQC) des principales catégories d'expositions mentionnées dans le tableau 17.

Figure 8 : Ventilation du portefeuille Entreprise (y compris PME) par EQC au 31 déc. 2020, en milliards d'€

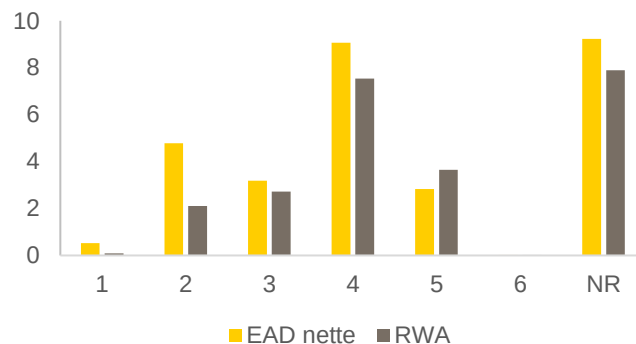


Figure 9 : Ventilation du portefeuille Banque par EQC au 31 déc. 2020, en milliards d'€

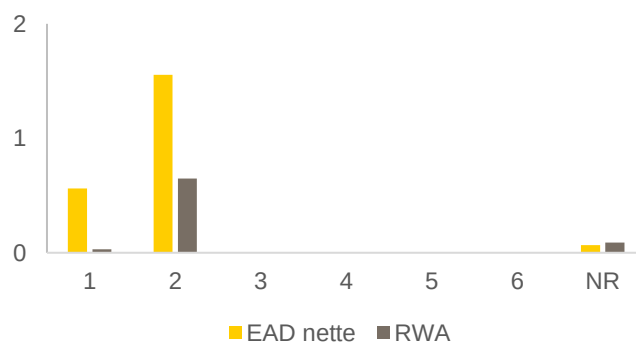


Figure 10 : Ventilation du portefeuille Souverain par EQC au 31 déc. 2020, en milliards d'€



⁶ Les agences de notation certifiées sont supervisées par l'ESMA (Autorité européenne des marchés financiers)

Le tableau ci-après détaille la répartition par échelon de qualité de crédit des expositions de tous les métiers du Groupe. Les catégories d'expositions traitées en méthode standard sont classées suivant la nature de la contrepartie et le type de produit dans l'une des 17 classes d'expositions définies dans l'article 112 du CRR.

Tableau 17 : Valeur exposée au risque (EAD) du Groupe ventilée par échelon de qualité de crédit au 31 décembre 2020

<i>(en millions d'euros)</i>	Échelon de qualité de crédit	EAD brute	EAD (*)	RWA
Gouvernement central et assimilé		26 583	27 143	904
	1	26 097	26 775	535
	2	0	0	0
	3	0	0	0
	4	306	245	245
	5	18	12	12
	6	0	0	0
	NR	162	112	112
Autorité locale et régionale		262	260	52
	1	262	260	52
	2	0	0	0
	3	0	0	0
	4	0	0	0
	5	0	0	0
	6	0	0	0
	NR	0	0	0
Entité du secteur public		307	1 171	0
	1	307	1 171	0
	2	0	0	0
	3	0	0	0
	4	0	0	0
	5	0	0	0
	6	0	0	0
	NR	0	0	0
Banque multilatérale de développement		0	0	0
	1	0	0	0
	2	0	0	0
	3	0	0	0
	4	0	0	0
	5	0	0	0
	6	0	0	0
	NR	0	0	0
Organisations internationales		0	0	0
	1	0	0	0
	2	0	0	0
	3	0	0	0
	4	0	0	0
	5	0	0	0
	6	0	0	0
	NR	0	0	0
Etablissement de crédit		1 853	2 189	772
	1	41	563	29
	2	1 733	1 553	648
	3	0	0	0
	4	10	5	5
	5	1	1	1
	6	0	0	0
	NR	68	68	90

(en millions d'euros)

	Échelon de qualité de crédit	EAD brute	EAD (*)	RWA
Entreprise (y compris PME)				
		40 110	29 620	24 001
	1	616	520	92
	2	5 893	4 783	2 104
	3	4 028	3 182	2 715
	4	11 661	9 070	7 531
	5	3 824	2 827	3 647
	6	23	14	16
	NR	14 064	9 223	7 897
Clientèle de détail (y compris PME)				
		8 209	6 555	4 368
	1	2	1	1
	2	46	36	20
	3	67	53	31
	4	568	454	259
	5	299	239	136
	6	22	15	9
	NR	7 207	5 757	3 912
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier (y compris PME)				
		11 382	10 656	6 717
	1	46	43	25
	2	411	386	223
	3	590	562	347
	4	2 875	2 684	1 601
	5	1 552	1 476	940
	6	0	0	0
	NR	5 908	5 506	3 582
Exposition en défaut				
		4 375	2 539	3 098
	1	133	129	8
	2	60	36	25
	3	18	13	15
	4	382	256	323
	5	922	559	727
	6	1 470	821	982
	NR	1 390	725	1 017
Expositions présentant un risque particulièrement élevé				
		16 685	16 476	24 714
	1	0	0	0
	2	0	0	0
	3	0	0	0
	4	0	0	0
	5	0	0	0
	6	0	0	0
	NR	16 685	16 476	24 714
Expositions sous forme d'obligations garanties (Covered bonds)				
		419	419	42
	1	419	419	42
	2	0	0	0
	3	0	0	0
	4	0	0	0
	5	0	0	0
	6	0	0	0
	NR	0	0	0

<i>(en millions d'euros)</i>	Échelon de qualité de crédit	EAD brute	EAD (*)	RWA
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme				
		111	103	31
	1	111	103	31
	2	0	0	0
	3	0	0	0
	4	0	0	0
	5	0	0	0
	6	0	0	0
	NR	0	0	0
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC				
		899	899	712
	1	0	0	0
	2	375	375	187
	3	0	0	0
	4	0	0	0
	5	0	0	0
	6	0	0	0
	NR	524	524	524
Expositions sous forme d'actions				
		5 497	5 497	5 529
	1	4 000	4 000	4 023
	2	1 033	1 033	1 039
	3	29	29	30
	4	279	279	280
	5	0	0	0
	6	0	0	0
	NR	156	156	157
Autres éléments				
		820	804	804
	1	4	4	4
	2	48	46	46
	3	57	56	55
	4	173	153	133
	5	80	67	55
	6	35	23	22
	NR	423	456	489
Total		117 512	104 333	71 744

(*) Après utilisation des CRMs

5.7. MECANISME DE REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT

La réduction des risques fait partie intégrante de la politique de gestion des risques et de la stratégie de Bpifrance. Le Groupe de par sa spécificité dispose de fonds de garantie dans le cadre de son activité bancaire.

Les fonds de garantie sont des véhicules ne disposant pas de personnalité morale. Ils sont comptabilisés en juste-valeur au passif du bilan consolidé de Bpifrance, mais ceux-ci sont cloisonnés, et disposent d'une comptabilité propre. Ils sont régis par des conventions signées entre le bailleur et Bpifrance. Ces conventions déterminent le type d'intervention (Création, Développement, Transmission, etc.), la politique d'abondement, la tarification, l'effet de levier (coefficient multiplicateur), ainsi que les principes comptables du fonds. Les fonds de garantie sont soumis à la revue semestrielle des commissaires aux comptes, ainsi qu'au contrôle de la Cour des Comptes.

Les fonds de garantie couvrent les métiers du pôle Financement. Ils agissent comme de véritables « coussins d'absorption de pertes » pour protéger les fonds propres durs de Bpifrance.

Outre les fonds de garanties, le Groupe Bpifrance a recours à des techniques de mitigation des risques (CRMs) pour se protéger du risque de défaut de ses contreparties. Au sein du Groupe deux grandes familles de CRMs sont utilisées à savoir :

- Les sûretés personnelles : elles regroupent les engagements pris par un tiers de se substituer à une contrepartie en cas de défaillance de ce dernier (principe de substitution). Si la pondération du garant est plus favorable que celle de l'exposition originale, la pondération du garant est retenue à hauteur de l'exposition concernée ;

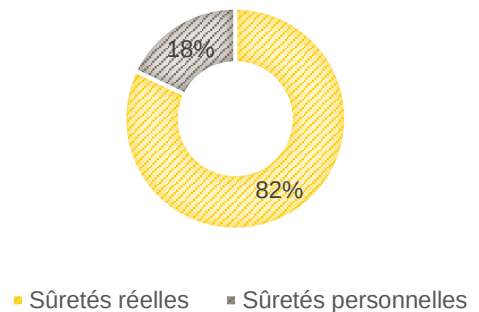
- Les sûretés réelles : elles regroupent les collatéraux qui peuvent être constitués d'actifs physiques et d'actifs financiers (dépôt en espèces, instruments financiers).

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle. La majorité des CRMs utilisés par Bpifrance sont des sûretés réelles (82%). La valeur et la qualité sont ensuite reflétées dans les paramètres de risques de Bpifrance.

De plus, Bpifrance n'a pas recours à des dérivés de crédit en tant que techniques de mitigation des risques éligibles.

Le graphique ci-dessous montre la part des sûretés chez Bpifrance.

Figure 11 : Sûretés réelles vs sûretés personnelles



Le tableau ci-dessous fournit une vue détaillée des expositions (en EAD, millions d'euros) couvertes par des sûretés personnelles et financières éligibles sous la réglementation (UE) 575/2013.

Tableau 18 : Expositions couvertes par des techniques de réduction de risque au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)		
	Sûretés réelles	Sûretés personnelles
Gouvernement central et assimilé	0	-
Autorité locale et régionale	1	-
Entité du secteur public	3	1
Banque multilatérale de développement	-	-
Organisations internationales	-	-
Établissement de crédit	133	1
Entreprise	2 748	2 099
dont Petite et Moyenne entreprise (PME)	2 173	1 659
Clientèle de détail	1 108	-
dont PME assimilée à la clientèle de détail	1 108	-
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier (*)	6 307	-
dont Petite et Moyenne entreprise (PME)	4 371	-
Exposition en défaut	141	151
Expositions présentant un risque particulièrement élevé	68	-
Expositions sous forme d'obligations garanties (Covered bonds)	-	-
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	37
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-
Expositions sous forme d'actions	-	-
Autres éléments	-	-
Total	10 509	2 289

(*) Y compris biens immobiliers utilisés en collatéral

5.8. LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie d'un point de vue réglementaire représente la perte potentielle réalisée par Bpifrance dans l'hypothèse d'une défaillance future d'une contrepartie avec laquelle elle serait engagée dans une opération de marché.

Les transactions entraînant un risque de remplacement incluent notamment les contrats de produits dérivés de gré à gré tels que les swaps. Au sein de Bpifrance, le risque de remplacement est mesuré et géré selon la méthode de l'évaluation de marché (mark-to-market method) prévue à l'article 274 de la réglementation (UE) 575/2013. Cette méthode consiste à déterminer le coût de remplacement courant de tous les contrats à valeur positive, à laquelle s'ajoute un add-on forfaitaire.

L'add-on représente un pourcentage fixe qui est fonction du type de transaction, de l'échéance et de la nature du sous-jacent du dérivé.

Les effets des accords de compensation et des sûretés réelles sont pris en compte en appliquant les règles de compensation telles que définies dans la méthode d'évaluation au prix du marché et en soustrayant les collatéraux.

Le Groupe Bpifrance est très faiblement exposé aux risques de contrepartie, la consommation des RWAs au titre du risque de contrepartie. De plus la majorité des opérations sur dérivés sont réalisées via des contreparties centrales (CCP). Cela permet d'atténuer d'autant plus le risque de contrepartie.

Tableau 19 : Risque de contrepartie du Groupe par catégorie d'exposition au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	EAD brute (*)	EAD (**)	RWA	Exigence minimum en fonds propres (***)
Gouvernement central et assimilé	-	-	-	-
Etablissement de crédit	317	184	7	1
Entreprise	-	-	-	-
Grand Total	317	184	7	1

(*) Après prise en compte des accords de compensation, mais avant prise en compte des appels de marge reçus

(**) Après prise en compte des appels de marge reçus

(***) Y compris charge en capital sur CVA sur les expositions sur établissements de crédits

6. TITRISATION

D'un point de vue prudentiel, la titrisation est une opération et/ou un dispositif par lequel, le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Les paiements effectués dans le cadre de l'opération ou du dispositif dépendent de la performance de l'exposition ou de l'ensemble d'expositions ;
- La subordination des tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée d'existence de l'opération ou du dispositif ;
- La transaction ou le dispositif ne crée pas d'expositions qui présentent toutes les caractéristiques énumérées à l'article 147, paragraphe 8, du règlement (UE) n° 575/2013.

Au 31 décembre 2020, Bpifrance était exposée à hauteur de 42 millions d'euros à des expositions de titrisation. Ces expositions sont exclusivement des garanties de titres émis par des véhicules tiers de titrisation de créances à moyen et long-terme sur des entreprises.

6.1. SUIVI DU RISQUE DES EXPOSITIONS DE TITRISATION

La Direction Financière produit un rapport de suivi des investissements de titrisation comprenant :

- La composition des actifs sous-jacents, les tendances historiques, la comparaison avec des opérations similaires, la comparaison de la performance de l'actif (taux de défaut et taux de récupération) avec la performance attendue et les scénarios de stress ;
- Un suivi des facteurs macroéconomiques clé ; et
- Un suivi des aspects structurels des opérations : niveau des réserves en cash, analyse de la marge excédentaire (l'excess spread), suivi des seuils de déclenchement (triggers), niveau de rehaussement de crédit.

Pour tous les investissements réalisés dans le cadre d'investissement décrit ci-dessus, une modélisation annuelle est réalisée par utilisation du modèle de cash flows Bloomberg en appliquant des scénarios de stress.

Lorsque les actifs sous-jacents des positions de titrisation détenues par Bpifrance sont exclusivement des créances sur des entreprises françaises, Bpifrance suit aussi l'évolution de la qualité de crédit des actifs sous-jacents via les cotations Banque de France et les notations issues du système de notation interne de Bpifrance. Un suivi en risque des positions de ces titrisations est réalisé, pour partie, par les équipes quantitatives de Bpifrance qui procèdent à des modélisations annuelles des opérations afin de déterminer l'impact des évolutions des caractéristiques des actifs sous-jacents sur les positions de titrisation détenues. La méthodologie de modélisation est basée sur un modèle d'évaluation des pertes sur un portefeuille de crédit.

Toutes les modélisations prennent en compte les caractéristiques des actifs sous-jacents telles que les données de défaut, de remboursement anticipé, de sûretés, et de notation, et la diversification sectorielle du portefeuille. Elles permettent d'analyser l'impact de l'évolution de la qualité de crédit des actifs sous-jacent sur les positions de titrisation en tenant compte aussi des caractéristiques structurelles spécifiques à chacune des opérations concernées, notamment, la présence ou pas d'une période de rechargement et sa durée, la cascade des paiements contractuels, les cas d'amortissement anticipé ou accéléré de l'opération ou les cas d'arrêt de la période de rechargement de l'opération, la structure de capital, les rehaussements de crédit et de liquidité et la définition du défaut.

Certaines positions de titrisation détenues par Bpifrance correspondent à des expositions de garanties adossées à des fonds de garantie internes qui sont de ce fait peu ou pas exposées à un risque de crédit.

6.2. POSITIONS DE TITRISATION

Bpifrance a notifié à la BCE le 22 novembre 2018 son intention d'utiliser la SEC-ERBA dans les conditions énumérées de l'article 254-2 du Règlement (UE) 2017/2401. Ainsi, Bpifrance utilisera cette méthode. Pour les cas où les conditions d'application de la SEC-ERBA ne pourront être respectées alors Bpifrance appliquera une pondération à 1 250 %.

Les tableaux ci-dessous fournissent une vue d'ensemble des expositions de titrisation chez Bpifrance.

Tableau 20 : Positions de titrisation au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	2019			2020		
	EAD brute	EAD (*)	RWA	EAD brute	EAD (*)	RWA
Pondération des actifs						
Méthode fondée sur les notations externes	11	11	16	27	27	14
	11	11	16	27	27	14
Méthode par transparence	16	16	21	15	15	24
	16	16	21	15	15	24
Total	27	27	37	42	42	38

(*) Avant utilisation des CRMs

Tableau 21 : Positions de titrisation conservées ou acquises au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)		
Catégorie de tranche	31/12/2019	31/12/2020
Tranche senior	-	17
Tranche mezzanine	27	25
Tranche junior	-	-
Total	27	42

7. LE RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défaillants ou inadéquats ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Le risque opérationnel est encadré à Bpifrance par la politique de gestion des risques opérationnels.

Par nature, Bpifrance est potentiellement exposée à l'ensemble des risques opérationnels répertoriés dans l'article 324 du règlement européen n°575/2013.

Afin d'identifier, surveiller et de limiter l'impact des risques opérationnels, Bpifrance a mis en place le système de mesure et de surveillance suivant :

- Une cartographie des risques opérationnels élaborée avec l'ensemble des métiers et revue chaque année ;
- Un dispositif de déclaration des incidents de risques opérationnels afin d'instruire les origines des incidents et s'assurer du correct design des process et notamment des points de contrôle interne ;
- La mise en place de seuils d'alertes accompagnés d'un processus d'escalade à la gouvernance.

En 2020, le Groupe Bpifrance a initié des travaux de renforcement de son dispositif de gestion et de suivi des risques opérationnels pour ainsi répondre aux standards édictés par le régulateur. A ce titre, la mise en place d'une équipe dédiée au sein de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP) ainsi que les premières actions engagées, ont permis de déployer une solution IT permettant de piloter la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité, de centraliser la collecte des incidents et à moyen terme de formaliser et suivre les contrôles de 1ier et 2nd niveau. La mise en œuvre des actions d'améliorations du dispositif interviendra de façon progressive d'ici 2022.

Sur la période (2020), les principaux risques opérationnels avérés déclarés ont concerné les catégories Bâloise de risque opérationnel suivantes : « Exécution, livraison et gestion processus » (40%), « Dommages aux actifs corporels » représente (58%) et enfin la catégorie « Fraude externe » (2%).

➤ PROTECTION DES DONNEES, SECURITE ET RESILIENCE DU SYSTEME D'INFORMATION

La Sécurité des Systèmes d'Information est un enjeu majeur pour Bpifrance et un sujet d'attention particulier pour la Direction Générale et les Administrateurs du Groupe. L'enjeu permanent est de continuer à déployer le dispositif et de démontrer que les actions engagées permettent de maîtriser l'exposition aux risques cyber auxquels est confrontée Bpifrance, en évoluant d'une sécurité « défensive » vers une sécurité « offensive ».

La gestion de la SSI se renforce en conséquence chaque année : nouveau corps procédural et contrôles permanents associés, nouveaux outils intégrant les dernières technologies, exigences de sécurité renforcées, équipes et moyens en croissance, cybersurveillance 24/7, etc.

Les audits et tests anti-intrusion, tant sur les outils Groupe que métiers, ont été largement poursuivis en 2020. Quant aux collaborateurs, les actions de sensibilisation et de formation ont été renforcées, avec pour objectif de faire des collaborateurs des acteurs dans la lutte contre les cybermenaces.

Les tests réguliers relatifs à la continuité d'activité ont démontré leur efficacité, notamment dans le contexte sanitaire, en permettant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe de travailler dans des conditions d'efficacité optimum dans des délais contraints tout en assurant la protection du système d'information de Bpifrance.

Tous ces éléments ainsi que l'avancement des chantiers et les points d'arbitrage sont présentés au Comité Sécurité qui se réunit de manière trimestrielle.

Il convient de noter que Bpifrance a également recours aux techniques d'assurance pour externaliser partiellement ou totalement l'impact de certains risques opérationnels. Une attention particulière est portée à l'identification, l'analyse et la réduction de risques opérationnels inattendus et exceptionnels, donc de fréquence exceptionnelle ou rare, pouvant avoir un impact significatif ou lourd sur le résultat net du Groupe.

Enfin, s'agissant du calcul des exigences en fonds propres relatif au risque opérationnel, il convient de noter que Bpifrance utilise la méthode de base, à savoir l'application d'un ratio forfaitaire de 15% du produit net bancaire des trois derniers exercices. Au 31/12/2020, ce montant pondéré aux risques (RWAs) s'élevait à 2,23 milliards d'euros.

8. LE RISQUE DE NON-CONFORMITE

Bpifrance est assujéti à un ensemble de réglementations bancaires et financières (les exigences de nature prudentielle étant spécifiquement visées dans le risque réglementaire et les réglementations LCB-FT et corruption visées dans des risques dédiés). En cas de non-respect des règles et principes de conformité, Bpifrance prend notamment le risque de voir entachée sa réputation. Ce risque est plus particulièrement surveillé par la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP) au sein du Groupe.

A ce titre, Bpifrance s'est doté depuis 2016 d'une politique Groupe de conformité qui reprend notamment les sujets sur lesquels la DCCP doit obligatoirement être consultée et d'une charte de contrôle interne de manière à renforcer la culture interne de notre établissement et à réaffirmer l'universalité d'intervention des corps de contrôle interne. Cette politique a été mise à jour en avril 2019 afin de, prendre en considération les évolutions de périmètre, les retours d'expérience et de développer les règles relatives aux conflits d'intérêts, à la lutte contre la fraude et la corruption, aux sanctions, embargos et à la protection des données à caractère personnel. Les travaux de sensibilisation et de formation sont clefs en matière de conformité et déontologie ; ainsi la DCCP participe systématiquement aux formations des nouveaux entrants dans le Groupe et anime des sessions thématiques ad hoc.

Par ailleurs, un comité de veille réglementaire a été mis en place depuis l'exercice 2017 afin de s'assurer de l'identification des nouvelles réglementations à venir pour prévenir les risques de non-conformité futurs et veiller à la bonne mise en place des travaux nécessaires à la mise en conformité.

A ce titre, Bpifrance a mis à jour son dispositif en matière d'externalisation à travers la

publication en septembre 2020 de sa nouvelle Politique d'Externalisation afin de prendre en compte les orientations relatives à l'externalisation (EBA/GL/2019/02) entrées en vigueur le 30 septembre 2019.

Enfin, les travaux se poursuivent pour se conformer au nouveau règlement européen dédié à la protection des informations personnelles (RGPD). Bpifrance a renforcé ses moyens en la matière avec l'ouverture en 2020 d'un poste supplémentaire visant à accompagner le Délégué à la Protection des Données.

9. LES RISQUES FINANCIERS

CHIFFRES CLES AU 31 DECEMBRE 2020

Le LCR du groupe Bpifrance est de 930%¹ en 2020. Par rapport au ratio du 31/12/2019, la hausse de 480 pts de LCR s'explique principalement par la hausse de la réserve de liquidité permise par le recours au programme de refinancement de la Banque Centrale Européenne avec un taux bonifié (TLTRO III).

Le NSFR de Bpifrance ressort hausse au 31/12/2020 par rapport au 31/12/2019, passant de 114% à 133%. Cette variation est due à la forte augmentation du financement stable disponible (+15.2 Md €) comparativement à une hausse plus mesurée du financement stable exigé (+4.0 Mds €).

La gestion financière conduite par le Groupe Bpifrance vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change.

Le Groupe Bpifrance gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.

Tableau 22 : Détail du calcul du ratio LCR du Groupe au 31 décembre 2020

	31/12/2019	2020 ¹
	Bpifrance Groupe	Bpifrance Groupe
Réserve de liquidité	3 265 586 695	7 567 406 497
Sorties nettes	726 382 425	822 330 653
LCR	450%	930%

¹ Moyenne des ratios fin de mois sur une période d'observation de 12 mois

9.1. LE RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. Ce risque peut survenir en cas de non-concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

La politique de liquidité de Bpifrance est mise à jour annuellement dans le cadre de l'ILAAP (Internal Liquidity Assessment Adequacy Process). L'appétit au risque de liquidité y est défini avec des grands principes édictés par le Conseil d'Administration, notamment l'autonomie annuelle vis-à-vis des marchés en cas de crise et la gestion des réserves de liquidité en gestion normale.

Les indicateurs clés de liquidité définis permettent de mesurer l'adéquation de Bpifrance à son appétit au risque. Ces indicateurs traduisent la volonté de Bpifrance d'assurer une continuité de son activité sur une année, en gestion normale et en gestion stressée, aux niveaux prédéfinis dans ces deux scénarios.

Par ailleurs, Bpifrance dispose **d'actifs liquides** que l'on peut organiser en trois volets :

- La trésorerie cash et le portefeuille d'obligations émis par l'Etat Français (OAT) qui constituent **la liquidité courante** ;
- Les actifs liquides mobilisables rapidement en gestion normale ou stressée qui ne sont pas inclus dans la liste supra constituent **le coussin de liquidité courante**,
- Les autres actifs liquides, qui constituent **la réserve de liquidité du plan de contingence**, pouvant être mobilisés en cas de stress de liquidité avéré, i.e. une situation dans laquelle l'établissement ne pourrait pas, pendant une période calibrée par l'appétit au risque, se procurer des ressources nouvelles sur le marché des capitaux.

Le risque de liquidité du Groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité définie dans l'ILAAP et reprise dans la Politique de Gestion des Risques Groupe.

➤ Le refinancement

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activités nouvelles et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance. Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée. Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle sur les douze mois à venir, puis sur une base annuelle au-delà de cet horizon. De plus, Bpifrance intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique. Par ailleurs, elle nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux. Enfin, elle dispose d'un stock de créances privées mobilisables éligibles au refinancement auprès de la BCE.

➤ La gouvernance du risque de liquidité

Le conseil d'administration de Bpifrance définit l'appétit au risque de liquidité de la banque, et confie le pilotage de la liquidité au comité ALM, qui se réunit périodiquement afin de prendre des décisions de pilotage et de s'assurer du respect des limites fixées.

En dehors de ces réunions périodiques, le comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

➤ Publication d'informations sur les charges pesant sur les actifs

Un actif doit être traité comme grevé s'il a été nanti ou s'il est soumis à un quelconque dispositif visant à sécuriser, à garantir ou à rehausser une opération quelconque au bilan ou hors bilan de laquelle il ne peut être librement retiré.

Le tableau 28 en annexe présente les informations sur les actifs grevés à Bpifrance.

9.2. LE RISQUE DE TAUX

Le risque de taux d'intérêt recouvre le risque pour Bpifrance de subir des pertes provoquées par une évolution défavorable des taux d'intérêts, notamment en cas de déséquilibre entre les taux d'intérêt générés par ses actifs et ceux dus au titre de son passif.

Le Groupe Bpifrance gère globalement le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est suivi par le comité ALM. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans des portefeuilles de gestion et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

➤ Principaux indicateurs mesurant le risque de taux

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de deux indicateurs :

- La sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI) sous 12 mois, mesurant le risque de revenu ;
- La sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan hors fonds propres (Economic Value of Equity, EVE) dans le cas du risque de valeur.

Les sensibilités de la MNI et de l'EVE sont appréciées à l'aide de six scénarios de taux prescrits par l'EBA dans le rapport EBA/CP/2018/02 :

- Translations de la courbe des taux : chocs parallèles de +2%, -2% flooré ;
- Pentification ;
- Aplatissement ;
- Hausse/Baisse des taux courts.

En complément, un scénario portant sur un choc parallèle sur la courbe de taux de +1% est retenu.

La sensibilité de la MNI est calculée par différence de marges nettes d'intérêt sous ces différents scénarios, intégrant des hypothèses de production nouvelle. Ainsi, les marges nettes d'intérêt projetées sont calculées sur la base :

- De leur échéancier pour les éléments ayant une maturité contractuelle ;
- De conventions d'écoulement pour les éléments n'ayant pas de maturité contractuelle ;
- De conventions prenant en considération des options

comportementales (remboursements anticipés, passage en contentieux, taux de conversion des engagements de hors bilan, décaissements) faisant l'objet d'une revue périodique au sein de la Direction ALM.

La sensibilité de l'EVE est calculée par différence d'EVE sous les scénarios précédemment cités. L'EVE représente une vision liquidative de l'actif net de Bpifrance, le calcul de sa sensibilité représente donc la variabilité de celui-ci sous ces différents scénarios.

Les risques de revenu et de valeur de Bpifrance sont les suivants :

- Une hausse de 2% des taux courts, immédiate et pendant les 12 prochains mois, entraînerait une hausse de 118,4 m€ de la marge nette d'intérêt de l'établissement ;
- Une translation de l'ensemble de la courbe des taux de + 2% se traduirait par une baisse de l'EVE estimée à -557 m€, soit -2,4% des fonds propres prudentiels (CET1 et 2), donc nettement inférieure à la limite réglementaire (20%).

➤ Gouvernance du risque de taux.

Le Conseil d'Administration est en charge de définir l'appétit au risque de Bpifrance relativement aux risques financiers.

Le comité ALM est quant à lui responsable du respect de l'appétit au risque défini par le suivi d'indicateurs mesurant le risque de taux.

Ainsi, les différents indicateurs de mesure du risque de taux sont pilotés par le comité ALM. Bpifrance réalise le suivi de son risque de taux à travers plusieurs Comités :

- Un suivi dédié à l'activité de financement qui fait l'objet d'une présentation dans le cadre du Comité ALM de Bpifrance qui se réunit sur une périodicité mensuelle ;
- Un suivi sur le Groupe Bpifrance qui fait l'objet d'une présentation dans le cadre du Comité ALM de Bpifrance qui se réunit sur une périodicité trimestrielle ;
- Un suivi dédié au portefeuille titres des fonds de garantie, présenté trimestriellement au Comité de gestion financière de Bpifrance.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration est périodiquement informé de l'évolution de ces indicateurs.

Les décisions prises par le comité ALM sont mises en place par i) la Direction ALM de la Direction Financière, entité en charge de la gestion effective du risque de taux et par ii) la Direction des Marchés, entité en charge de la réalisation opérationnelle des couvertures de taux.

9.3. LE RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque que des mouvements des cours de change de devises détenues par le Groupe Bpifrance aient un impact défavorable pour le Groupe. Sont identifiés le risque de change opérationnel (principalement issu de l'activité de prêts et d'emprunts) et structurel (induit par les prises de participations en devises). Au 31 décembre 2020, l'exposition au risque de change du Groupe Bpifrance est marginale au regard de la taille de son bilan. Son cadre de gestion est différencié en fonction des spécificités du type d'exposition (opérationnelle ou structurelle) avec des limites et un jeu de devises autorisées différents. Pour une devise donnée, la mesure du risque de change est la position instantanée dans cette devise, contrevalorisée en Euros.

Le risque de change fait l'objet d'un suivi mensuel lors du Comité ALM et trimestriel lors du Comité de Gestion des Risques Groupe.

9.4. LE RISQUE ACTIONS

Le risque de marché correspond au risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres.

Le Groupe Bpifrance possède d'importants portefeuilles de titres composés essentiellement d'actions cotées et non cotées ainsi que de parts dans des fonds d'investissements. La constitution de ces portefeuilles s'est inscrite dans le cadre de la mise en œuvre de la doctrine d'investissement du Groupe qui privilégie des prises de participations minoritaires, opérées dans une approche avisée et dans une logique de capital « patient ». Les investissements s'effectuent de façon sélective, en tenant compte du potentiel de création de valeur des

entreprises ou des fonds. Aucun portefeuille action du Groupe Bpifrance n'est consacré dans ce contexte à des opérations de « trading ».

L'organisation des métiers de l'investissement du Groupe Bpifrance s'articule autour d'une société de gestion dont le fonctionnement s'inscrit dans le cadre des règles fixées par l'AMF et d'une société de participation dotée d'une gouvernance impliquée dans le choix et le suivi des investissements. Le risque actions est pris en charge *ab initio* au moment des décisions d'investissements qui font l'objet d'autorisations motivées des comités d'investissements des fonds et, en fonction du montant, des comités d'investissements et du Conseil d'Administration de la société de participations. Pour les investissements d'une taille exceptionnelle, la décision ultime revient au Conseil d'Administration du Groupe Bpifrance.

Le risque actions fait ensuite l'objet d'un suivi périodique dans le cadre des comités de valorisation des fonds et du comité de provisions de la société de participations. Ces comités se réunissent à minima sur un rythme semestriel et pour certains chaque trimestre. Ils examinent la situation des entreprises et fonds détenus ainsi que l'évolution de la valeur des investissements. Ce dispositif est complété pour les principales lignes directement détenues par un comité de revue des participations à fréquence bimensuelle, par le Comité de Gestion des Risques Groupe trimestriel ainsi que par le Comité ALM du Groupe Bpifrance.

Le risque actions fait l'objet d'un suivi global qui vise à mesurer et apprécier le risque de perte maximale pour l'ensemble des portefeuilles détenus ainsi que les besoins en fonds propres qui pourraient en résulter sur un horizon déterminé et dans un intervalle de confiance choisi, dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité, d'une part et dans des conditions de stress, d'autre part.

Ce suivi global est appréhendé selon une méthodologie VaR inspirée du modèle prudentiel adopté par la Caisse des Dépôts. L'approche retenue est celle de la VaR dite « Monte Carlo » au seuil de confiance de 99,99%.

Au 31 décembre 2020, la VaR prudentielle à un an pour un intervalle de confiance à 99,99% s'élève à 9,62 Mds €.

➤ Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Le tableau donne le niveau des expositions brutes et des valeurs exposées au risque en méthode standard au 31 décembre 2020.

Tableau 23 : Montant des expositions brutes et des valeurs exposées au risque en méthode standard

(en millions d'euros)	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficients de pondération des risques	Valeurs des expositions nettes	RWA	Exigences minimales de fonds propres
Expositions sur capital- investissement	12 825	3 617	150%	16 233	24 349	1 948
Expositions sur actions cotées	5 476		100%	5 497	5 497	440
Autres expositions en actions	21		250%	21	53	4
TOTAL	18 322	3 617		21 751	29 898	2 392

Les expositions sur actions correspondent aux portefeuilles de Bpifrance Participations gérés par Bpifrance Investissement. Le montant des expositions sur actions (bilan et hors bilan) s'élève à 21,8 Mds € au 31 décembre 2020 pour un montant de RWA de 29,9 Mds €.

Le tableau suivant précise les gains/ pertes nets sur les actions et participations du Groupe.

Tableau 24 : Gains et pertes nets sur actions et participations du Groupe

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2020
Gains/ pertes nets réalisés provenant des actions et participations*	3 561	570

* Variation de valeur du portefeuille consolidé de Bpifrance Participations

La modalité de calcul de la variation de valeur du portefeuille consolidé de Bpifrance Participations est fondée sur 3 piliers : les revenus, les plus ou moins-values réalisées sur toutes les natures de titres et la variation de juste valeur du portefeuille à la JVR, OCI et MEE.

10. AUTRES RISQUES

10.1. LES RISQUES STRATEGIQUES

Le plan stratégique à horizon 2023 amène Bpifrance à renouveler son engagement aux côtés des entrepreneurs pour les aider à se projeter dans le monde de l'après crise de la covid19. Bpifrance restera la banque patiente de toutes les entreprises, en les aidant à relever leurs défis structurels et à mobiliser tous les moyens, afin d'accompagner les transformations majeures de l'économie de demain, en particulier celle liée au climat. Bpifrance restera centré sur les besoins de ses clients, ses objectifs demeurants inchangés : donner de la puissance aux acteurs, libérer les énergies et les ambitions, tout en étant une référence de professionnalisme dans les métiers de la Finance et du Conseil.

Ce plan stratégique à horizon 2023 s'articule autour de 6 priorités :

L'accompagnement de la relance par une large offre de prêts sans garantie longs, de garantie de crédits privés et de fonds propres (ex. Plan 1 200 tickets)

L'amplification constante du Plan Climat nous amenant à plus que doubler nos engagements, à pousser massivement la Deeptech française ainsi que l'accompagnement et à prendre en compte le climat dans toutes nos interventions.

Le déploiement du Plan French Fab : reconstruction de l'industrie par la digitalisation, la relocalisation, la technologie (Tech in Fab), le soutien à l'export comme à l'internationalisation, et l'accompagnement, avec des chapitres automobile et aéronautique.

L'essor de notre plateforme 100% digitale de petits prêts sans garantie pour les créateurs et les TPE.

Le soutien de 4 secteurs stratégiques pour la France avec une forte dimension d'innovation : santé, tourisme, éducation et culture.

Le développement de la gestion pour compte de tiers.

10.2. LE RISQUE REGLEMENTAIRE LIE AUX EVOLUTIONS PRUDENTIELLES

Bpifrance est exposée au risque réglementaire. Les évolutions récentes et à venir des législations et réglementations applicables aux institutions financières peuvent avoir un impact significatif sur la banque, sa rentabilité et

l'environnement financier et économique dans lequel elle opère. Le non-respect de la réglementation en vigueur expose Bpifrance au risque d'encourir des sanctions réglementaires et financières.

Sur le plan réglementaire, l'année 2020 a été marquée par les dispositions des instances de régulation et de supervision visant à faire face aux difficultés économiques induites par la crise pandémique de la Covid-19. Ces dispositions se sont traduites à la fois par un accompagnement via un assouplissement de certaines exigences réglementaires, puis par un allègement de certaines mesures de supervision des établissements, avec en contrepartie des demandes complémentaires visant la sécurisation du niveau des fonds propres prudentiels (en limitant la distribution de dividendes). Enfin, dans un objectif de maintien de la stabilité financière, le superviseur a focalisé sur le pilotage des risques des établissements, notamment sur leur suivi des prêts non performants et des mesures liées à la crise pandémique.

La publication du « paquet réglementaire » CRR2 et CRDV en 2019 est en cours de mise en œuvre par Bpifrance. Les dispositions CRR2 et CRDV, applicables à partir de juin 2021 pour la plupart, concernent principalement le niveau du ratio de levier fixé à 3%, les dispositions relatives au risque de taux d'intérêt (IRRBB), le ratio de financement stable (NSFR), la nouvelle méthode de calcul du risque de contrepartie (SA-CCR) et les grands risques. Dans le contexte de la crise pandémique, le Conseil et le Parlement européens ont décidé d'accélérer l'application de certaines dispositions du paquet bancaire en vue de faciliter l'accompagnement par les établissements de l'économie réelle (règlement 2020/873).

De plus, Bpifrance est en attente des textes transposant en droit européen la finalisation des accords Bâle III sur l'approche standard du risque de crédit, opérationnel, le ratio de levier et sur la CVA, dont la date de publication a été repoussée dans le contexte de la crise pandémique. Ces nouvelles règles s'appliqueraient à partir de 2022.

Les impacts relatifs aux nouveaux cadres réglementaires sont en cours d'évaluation et d'implémentation au sein de Bpifrance. La Direction des Risques remonte au Comité de Veille Réglementaire du Groupe les différents

sujets prudentiels qui touchent la mesure et la gestion des risques, et suit la bonne application de ces exigences au sein du Comité de Supervision Prudentielle (COSUP).

10.3. LE RISQUE DE CONCENTRATION SUR UN SECTEUR ECONOMIQUE

L'activité bancaire du Groupe est exclusivement concentrée sur le territoire français. **Les opérations de Bpifrance sont diversifiées tant par produit que par secteur d'activité.**

Cette diversification des risques envers la clientèle est encadrée par un dispositif de limites pour les activités MLT et CT (hors Aides à l'innovation).

Ce dispositif est élaboré en fonction des fonds propres et des encours de Bpifrance et compte trois limites :

- Limite globale ;
- Limite par groupe bénéficiaire (en considération de la note groupe interne) ;
- Limite sectorielle (secteur d'activité selon des codes NAF)

Les limites sont établies sur la base d'une allocation des fonds propres (le capital réglementaire consommé pour les activités de financement). Pour chacune de ces limites, des seuils d'alerte sont fixés. Un processus d'escalade, défini dans la politique de gestion des risques groupe, est mis en place en cas de dépassement du seuil d'alerte. Elles doivent être respectées lors de l'octroi de toute nouvelle opération ainsi que lors de toute décision de transfert d'encours et s'ajoutent aux règles éventuelles de plafond propres à certains produits. Une surveillance de ces limites est exercée par plusieurs Directions du pôle Financement et un reporting est effectué trimestriellement au Comité des Risques de Bpifrance. **Le risque de concentration de Bpifrance sur un secteur économique est encadré par une limite sectorielle.** Cette limite sectorielle s'applique à chaque secteur d'activité, défini par les codes NAF qui lui sont rattachés selon la répartition établie par la Direction des Risques dans son suivi sectoriel.

La surveillance du respect de ces limites (globales et sectorielles) est de la responsabilité de la Direction des Risques qui met en œuvre un dispositif d'alerte des Dirigeants effectifs lorsque cette limite est proche d'être atteinte. Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité de gestion des

risques groupes et par le Comité des Risques du Conseil d'Administration, et revues au moins une fois par an.

10.4. LE RISQUE PAYS

Le Groupe Bpifrance est exposé au risque pays, c'est-à-dire au risque qu'un changement économique, politique, social, financier ou réglementaire dans un pays étranger (dans lequel la banque détient des expositions) affecte défavorablement ses intérêts financiers. Il concerne tous les types d'exposition (crédit, investissement, assurance export et opérations financières), y compris celles sur les contreparties souveraines.

Au vu de son activité et de son actionnariat, Bpifrance possède une large majorité de ses expositions en France. Les expositions en France représentent 97% du total des expositions du Groupe Bpifrance (cf. tableau 7 page 28). Ainsi, le Groupe est peu vulnérable aux contextes ou circonstances politiques, macroéconomiques et financiers d'une région ou d'un pays autre que la France.

10.5. RISQUES LCBFT - LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le dispositif relatif à la Lutte Contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme en vigueur au sein de Bpifrance s'appuie sur :

Un corpus procédural (politique et procédures LCB-FT) expliquant et décrivant :

- Les processus mis en place au sein du pôle Financement et de Bpifrance Investissement,
- La classification des risques LCB-FT.

Un outil (module logé dans le référentiel tiers de Bpifrance) dédié à la saisie des informations et à la collecte de documents relatifs au KYC permettant un scoring des clients (selon la classification des risques LCB-FT). A ce titre, de nombreuses sessions de sensibilisation à la connaissance client et des formations relatives à l'utilisation de l'outil ont été dispensées aux opérationnels.

Historique des actions entreprises depuis 2018 dans le cadre de la mise à jour du dispositif LCB-FT de Bpifrance :

- Mise en place d'un nouvel outil dédié à la LCB-FT (Flaminem) permettant de saisir des informations KYC, fiabiliser les données et les liens entre sociétés clients, mettre à jour plus rapidement les paramètres de l'outil, collecter les documents probants et connecter plus efficacement l'outil aux fournisseurs d'informations relatives au KYC (Altares, Dow Jones ...). Tous les opérationnels concernés (Front, middle ...). Cet outil est opérationnel pour l'ensemble des collaborateurs concernés depuis septembre 2019.
- Mise en production du monitoring quotidien de la base client (clients et bénéficiaires effectifs) de Bpifrance depuis le 4 octobre 2018. Le filtrage des transactions (Sepa et Swift) est opérationnel depuis le 16 décembre 2019.
- Traitement des alertes relatives au référencement et à l'évaluation des fournisseurs de 1^{er} rang mis en production (avec connexion aux listes Dow Jones) depuis décembre 2019.
- Traitement et suivi des alertes générées par les scénarios déployés dans le dispositif de surveillance des opérations (mis en production début 2020).

présenter le dispositif et les règles au sein de Bpifrance,

- Un dispositif d'évaluation des tiers qui couvre les clients et s'étend depuis décembre aux fournisseurs,
- Un dispositif d'alerte étendu publié dès janvier 2018,
- Des contrôles comptables renforcés en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence dont la mise en œuvre s'est poursuivie sur 2019,
- Un régime disciplinaire,
- Un dispositif de contrôles de deuxième et troisième niveau spécifiques au dispositif anticorruption.

La Direction Générale de Bpifrance a également souhaité à l'issue de ces travaux de mise en conformité, obtenir la certification anti-corruption ISO 37001. L'audit de certification a été réalisé de septembre 2019 à novembre 2019 et « n'a pas mis en avant d'écart par rapport aux exigences de la norme ». Ainsi, le 6 décembre 2019, le système de management anticorruption de Bpifrance a obtenu la certification à la norme 37001. L'audit de surveillance année 2 réalisé en novembre 2020 n'a pas relevé d'écart à la norme. La certification a donc été maintenue.

10.6. RISQUE DE CORRUPTION

Le Groupe Bpifrance est assujéti aux exigences en matière de lutte contre la corruption, issues de l'article 17 de la Loi du 9 décembre 2016, dite Loi Sapin 2.

Bpifrance a mis en place un dispositif de lutte contre la corruption qui, couvre les 8 piliers de cette loi :

- Une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence couvrant l'intégralité de ses activités, laquelle a été validée par les comités des risques de décembre 2018. Cette cartographie est mise à jour annuellement,
- Une politique de lutte contre la corruption, publiée en janvier 2018, et intégrant un code de conduite,
- Un dispositif complet de formation dédié en la matière destiné à l'ensemble des collaborateurs de Bpifrance et qui repose sur des formations en présentiel et un serious game réalisé sur mesure pour

10.7. RISQUE DE REPUTATION

Afin de se prémunir des risques de réputation, Bpifrance s'est doté d'un code de déontologie qui décrit notamment les principes et règles que chacun doit respecter, notamment en termes de règles de bonne conduite, respect de la réglementation applicable et des procédures internes, gestion des conflits d'intérêts et encadrent des sujets spécifiques relatifs à la déontologie personnelle tels que les mandats exercés (et la non perception de jetons de présence à titre personnel dans le cadre de mandat exercé à titre professionnel, le cas échéant), les cadeaux et autres avantages reçus dans le cadre des relations d'affaires et les transactions personnelles sur titres. Ce code de déontologie, dont la dernière mise à jour date de janvier 2018, est une annexe au règlement intérieur de chacune des entités sociales employant les collaborateurs du groupe et a donc fait l'objet d'un nouveau dépôt auprès de l'inspection du travail. Ce code vient en complément d'un ensemble de chartes, procédures, instructions et guides de bonnes pratiques internes.

En outre, Bpifrance est doté d'une Direction des relations institutionnelles et médias (DRIM) constituée d'une équipe de professionnels des relations publiques, institutionnelles et presse. Parmi ses principales missions figurent les actions suivantes : promouvoir les actions de Bpifrance, assurer l'image de Bpifrance, gérer les crises médiatiques en protégeant les équipes et l'activité de Bpifrance, analyser le positionnement médiatique, en rapporter à la direction générale, alimenter la direction de la communication, et organiser tous les échanges croisés entre les pouvoirs publics, les groupes d'influence et les représentations professionnelles et les équipes de Bpifrance, diffuser l'image de Bpifrance auprès des décideurs, publics ou privés, traiter les dossiers signalés. Cette direction exerce également une surveillance en matière d'e-réputation.

Le risque de réputation est par ailleurs analysé dans le cadre de la cartographie des risques opérationnels, régulièrement mise à jour, compte tenu du caractère sensible de ce risque pour un établissement comme Bpifrance.

L'exposition à ce risque s'est accrue au cours de l'année 2020 qui a vu le Groupe, afin de soutenir l'économie française pendant la crise sanitaire, lancer de nombreux nouveaux produits et aussi élargir sa clientèle (PGE, fonds Bpifrance Entreprises 1, ...). De ce fait, un nombre significatif de communications externes ont été réalisées, notamment des spots publicitaires et des interventions publiques de Nicolas DUFOURCQ.

Etant plus affiché médiatiquement et ayant une notoriété croissante, le Groupe est à présent davantage exposé au risque d'image, lequel peut se concrétiser des manières suivantes :

- Le risque lié aux solutions informatiques du Groupe, comprenant le risque de « perte de souveraineté numérique » relayé par la presse à la suite de l'hébergement à l'étranger des données relatives aux prêts des entreprises françaises de Bpifrance ;
- La remise en cause de la stratégie climatique et environnementale de Bpifrance, comme en septembre 2020 lorsque Oxfam titre « Bpifrance, banque du climat ou banque du blabla ? » et reproche au Groupe de continuer à financer

les secteurs pétrolier et parapétrolier ;

- Le risque que des refus de financements et d'aides paraissent dans les médias et réseaux sociaux et fassent polémique ;
- Le risque d'usurpation d'identité du Groupe, qui s'est concrétisé plusieurs fois comme en octobre 2020 par le cybersquatting du site Filiale Bpi ;
- Le risque d'être identifié comme cluster et ainsi de perdre en crédibilité employeur.

Par ailleurs, le plan de sensibilisation a été renforcé depuis le début de l'année 2020 avec, en complément des E-learning obligatoires de sécurité informatique à destination de l'ensemble des nouveaux entrants, la mise en œuvre de tests permanents de faux phishing en interne et du déploiement d'un outil de « déclaration de spam » afin de permettre aux collaborateurs de remonter au service sécurité tout mail suspect.

Enfin, la diversification et l'internationalisation des sources de financement, peut induire à terme un risque d'image lié à l'image même, dans la sphère publique, des pays concernés, dans un contexte de tensions internationales accrues.

En outre, en cas de crise médiatique, la DRIM prévoit un plan de crise avec activation d'une cellule de crise interne afin de mettre en œuvre un dispositif de réponse appropriée. En cas de crise très aigue, il est également envisageable de se doter d'une équipe externe professionnelle spécialisée en risque de réputation et d'image pour enrayer la crise dans les plus brefs délais et rétablir l'image.

10.8. RISQUE JURIDIQUE

La terminologie « risque juridique » couvre la gestion des risques réglementaires et plus largement la matière juridique et contractuelle dans son ensemble.

Au sens de la réglementation bancaire et financière, le risque juridique est défini à l'article 10 de l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, comme « le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise assujettie au titre de ses opérations ». Toutefois, cette vision du risque juridique doit s'accompagner d'une approche plus large incluant les risques liés au non-respect de

l'ensemble des règles juridiques applicables à Bpifrance dans l'exercice de ses activités.

Enfin les risques opérationnels peuvent, lors de leur matérialisation, entraîner des conséquences juridiques (i.e. risques de contentieux et/ou de condamnation).

Ce risque est plus particulièrement suivi, au sein du Groupe Bpifrance, par la Direction Juridique (DJG), en lien étroit avec les fonctions rattachées à la « filière risque ».

10.9. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

L'identification et le traitement de ces risques sont présentés dans la partie 3.1 du rapport annuel de Bpifrance.

11. LA POLITIQUE DE REMUNERATION

11.1. GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

Le Groupe Bpifrance est régi depuis le 12 juillet 2013, date de sa création, par de nouveaux statuts et règles de gouvernance en matière de politique de rémunération.

Par ailleurs et conformément au décret 2013-990 du 7 novembre 2013, Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement) ne relève plus du champ d'application du décret du 9 août 1953 modifié, relatif au contrôle de l'Etat et n'est plus soumis à l'examen annuel de sa politique salariale par la CIASSP (Commission Interministérielle d'Audit Salarial du Secteur Public). A noter que, depuis le 1er janvier 2017, Bpifrance a intégré une nouvelle filiale, « Bpifrance Assurance Export », SAS à associé unique, qui assure la gestion des Garanties Publiques à l'exportation, antérieurement confiée à la Coface, sous le contrôle, pour le compte et au nom de l'Etat. Cette intégration s'est accompagnée d'une refonte du statut social de Bpifrance Assurance Export menée au cours de l'année 2017. Le nouveau statut, applicable à compter du 1er janvier 2018, s'intègre dans la politique de rémunération du groupe.

Par ailleurs, Bpifrance a acquis en 2018 l'intégralité du capital de la société « Bpifrance Courtage », sa filiale désormais à 100%. « Bpifrance Courtage », SAS, assure l'activité de courtage en Assurance. Son nouveau statut social s'intègre dans la politique de rémunération du groupe.

La gouvernance mise en œuvre par le groupe Bpifrance en matière de politique de rémunération permet de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur et d'en garantir le suivi.

Conformément à l'article L511-72 du code monétaire et financier, la politique de rémunération du groupe est déterminée par la Direction Générale sur propositions de la Direction des Ressources Humaines Groupe. Ses principes généraux sont adoptés par les Conseils d'Administration qui en contrôlent la mise en œuvre. Ils s'appuient sur les avis et/ou recommandations des Comités des Rémunérations auxquels participe le Directeur des Ressources Humaines Groupe qui les anime.

Il existe un Comité des Rémunérations pour Bpifrance et un Comité des Nominations et des Rémunérations pour Bpifrance Investissement

qui traitent chacun les sujets liés à leur champ de compétence. Les sujets transverses au Groupe relèvent du Comité des Rémunérations Groupe qui est par ailleurs informé des sujets liés à la rémunération des filiales.

Le Comité des Rémunérations du Groupe est, à la date de rédaction du présent document, composé :

- D'un membre choisi parmi les membres représentant l'Etat : Monsieur Martin Vial, Commissaire Général aux Participations de l'Etat – Agence des Participations de l'Etat (APE),
- D'un membre choisi parmi les membres représentant la Caisse des dépôts et consignations : Monsieur Antoine Saintoyant, Directeur des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts,
- D'un membre choisi parmi les membres représentant les régions : Monsieur Harold Huwart, Vice-Président de la région Centre-Val de Loire
- D'un membre choisi parmi les membres nommés en tant que personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière économique et financière ainsi que de développement durable nommées par décret sur proposition conjointe de la Caisse des dépôts et consignations et de l'Etat : Monsieur Bernard Delpit, Directeur Général adjoint du Groupe Safran.

Leurs attributions correspondent à celles prévues à l'article L.511-102 du Code monétaire et financier et figurent dans les règlements intérieurs des Conseils d'Administration des sociétés. Dans ce cadre, ils se réunissent au moins une fois par an pour procéder à un examen des principes de la politique de rémunération et de leurs évolutions, pour donner un avis et faire toutes recommandations nécessaires la concernant. En 2020, le Comité des Rémunérations Groupe de Bpifrance s'est réuni les 31 mars et 12 novembre.

La rémunération du Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration du Groupe sur avis et recommandation du Comité des Rémunérations Groupe et avec approbation du Ministre de l'Economie. Elle relève globalement du plafond afférent à la rémunération des dirigeants d'entreprise publique et est exclusivement composée d'une rémunération fixe et d'une Prime Variable sur Objectifs. Concernant la part variable de cette

rémunération, son montant théorique est plafonné et son attribution est fonction de critères quantitatifs ou qualitatifs revus chaque année en fonction de la stratégie et des objectifs annuels du Groupe.

Concernant les responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité, les rémunérations fixes et variables sur objectifs maximales sont fixées par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général et avis, recommandation du Comité des Rémunérations. Les critères d'attribution et de versement des rémunérations variables relèvent, eux, du Directeur Général.

Les rémunérations, fixes ou variables, des membres du COMEX sont décidées par le Directeur Général et soumises pour information annuellement au Comité des Rémunérations accompagnées de la situation de carrière et de rémunérations de chacun de ces membres.

Enfin, les rémunérations, fixes ou variables, des membres du Comité de Management Général hors COMEX, relèvent des décisions du Directeur Général ; celles des managers N-2 membres de « codir » des membres du Comex/CMG relèvent de la compétence du Comité Exécutif pour les membres du « Top 120 » concernant leur part variable, et d'une décision à double niveau (supérieur hiérarchique et supérieur hiérarchique de ce dernier) pour leur salaire.

L'ensemble de la politique de rémunération des salariés fait l'objet de budgets soumis à la validation des Conseils d'Administration respectifs et exécutés sous la responsabilité des DRH groupe et DRH filiales.

11.2. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération du groupe Bpifrance constitue un vecteur d'attraction et de fidélisation des salariés. Elle est définie dans le respect de la réglementation en la matière et en adéquation avec l'appétit au risque Groupe, tel que défini dans son document de référence.

La structure de la politique de rémunération s'appuie sur un socle commun défini au niveau Groupe dans l'« accord relatif à la construction sociale de Bpifrance » du 3 juin 2013 : une rémunération fixe complétée le cas échéant d'éléments de rémunération variables et des dispositifs collectifs en matière d'intéressement, participation et abondement PEE PERECO.

Elle est déclinée pour chacune des filiales en prenant en compte leurs spécificités métiers. Elle est essentiellement fondée sur la rémunération fixe à laquelle peuvent s'ajouter des éléments complémentaires de rémunération fixés par accords collectifs, en particulier d'intéressement, de participation et d'abondement.

Etant précisé que consécutivement au décret n°2014-1658 du 29 décembre 2014, Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement) a réintégré le champ d'application du dispositif de participation aux bénéfices.

➤ Dispositifs de rémunération variable sur objectifs

Par ailleurs, deux dispositifs de rémunération variable sur objectifs sont appliqués : un dispositif individuel de prime variable sur objectifs ou prime sur performance et un dispositif collectif de « Prime Réseau ». Ils visent à reconnaître la performance collective et individuelle sur l'année et sont conçus avec des limites maximales en montant ou en pourcentage du salaire de base, avec des critères de calcul propres. Ces deux dispositifs, non cumulatifs, visent à apporter une reconnaissance de la performance, sans pour autant inciter à une prise de risque disproportionnée.

- Le dispositif de prime variable sur objectifs ou prime variable sur performance est un dispositif individuel. Il prévoit un pourcentage du salaire ou

un montant et s'appuie sur une grille de critères de mesure de performance combinant critères quantitatifs et qualitatifs, collectifs et individuels. Il s'adresse aux membres du « Top 120 » tels que définis précédemment et aux collaborateurs dont le contrat de travail le prévoit, notamment les salariés cadres de Bpifrance Investissement.

- Le dispositif « PVO du Top 120 » prévoit une « part groupe » (50% ou 25% selon l'appartenance ou non au Comité de Management Général), une « part entité » (25%) et une « part individuelle » (25% ou 50%). Les critères de la « part groupe » sont communs à tous et combinent 6 critères quantitatifs (tels que le Résultat d'Exploitation Opérationnel ou des indicateurs d'activité des métiers du groupe) et 2 qualitatifs (tels que l'évolution du baromètre managérial). L'attribution relève chaque année de la compétence du Comité Exécutif, après avis des Ressources Humaines et sur la base d'une décision à double niveau (supérieur hiérarchique et supérieur hiérarchique de ce dernier).
Au total, la prime variable versée en 2020 représente en moyenne 18 465 € (19 420 € bruts en 2019) et 20,8% du salaire annuel de base brut (21,8% en 2019).
- La « Prime Réseau » relève quant à elle d'un dispositif collectif s'appliquant aux seuls collaborateurs du Réseau de Bpifrance / Assurance Export (à l'exception des Directeurs de Réseau, des Directeurs Régionaux, et des Directeurs de la Gestion des Opérations). Elle vise à reconnaître pour chacune des directions de Réseau, la performance collective de leurs équipes par rapport aux objectifs d'activité de l'année. Afin d'apprécier le respect de la politique de gestion des risques, la mesure de cette performance prévoit une décote en cas de contentieux précoces (contentieux dans les 9 mois et du 10^{ième} au 24^{ième} mois de l'engagement selon les lignes d'activité).
Le déclenchement de la prime s'effectue à partir de 90% de réalisation des objectifs jusqu'à 140% ; l'enveloppe de primes ainsi calculée est ventilée pour 40% en une prime équipe et 60%

en prime de performances individuelles qualitatives et quantitatives.

En 2020, la « prime Réseau » représente en moyenne 3 905 € bruts (3 897 € en 2019) et 9,2% du salaire annuel de base brut (9,2% en 2019).

Il n'existe pas de système de rémunération directement lié à des prises de risque, ou associant les salariés en capital (ou sous forme d'option). Il n'existe pas non plus de rémunération variable garantie. Exceptionnellement et à l'embauche uniquement, une prime peut être garantie. En cas de départ anticipé, le montant de prime variable correspond alors aux performances effectives appréciées dans la durée.

Enfin, Bpifrance ne dispose dans sa politique de rémunération d'aucun autre dispositif individuel lié à la performance (type LTIP, Carried Interest).

L'ensemble des éléments de la politique de rémunération décrite ci-dessus s'applique aussi aux collaborateurs chargés de la validation et de la vérification des opérations et aux « preneurs/porteurs de risques » avec dans ce cas, des objectifs conformes ou relevant du respect de la politique de gestion des risques et/ou de la maîtrise des risques.

Par ailleurs,

- Bpifrance s'engage à ne pas verser au titre d'une année, de rémunération variable excédant 100 000€ nets aux preneurs/porteurs de risques. Ainsi, en 2020, aucune rémunération variable n'a atteint ce seuil ; aucun mécanisme d'étalement n'a donc été appliqué. Si le montant d'une part variable liée à la performance annuelle venait à dépasser les 100 000 euros nets, le versement du montant excédant serait différé sur 5 ans, le premier versement du tiers excédant ne pouvant intervenir qu'à compter de la troisième année suivant l'année de performance considérée. Lesdits versements différés sont conditionnés à la performance individuelle et collective de l'entreprise ainsi que des véhicules. Ils peuvent faire l'objet d'une remise en question totale ou partielle en cas de sous performance lors des années de versement considéré.

- Au sein du Groupe Bpifrance, la part variable liée à la performance annuelle n'excède pas 100% du fixe car, dans les faits, elle est limitée au maximum à 45% du fixe.

➤ **Principe de rémunération neutre du point de vue du genre**

Conformément à l'art. L511-71 modifié par Ordonnance n° 2020-1635 du 21 décembre 2020 art 1, la politique et la pratique de rémunération de Bpifrance sont fondées sur le principe de l'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et travailleurs féminins pour un même travail ou un travail de même valeur.

Les filiales de Bpifrance s'engagent à suivre annuellement les écarts de salaire annuel brut identifiés entre les femmes et les hommes, par catégorie professionnelle et niveau de classification, et à prendre des mesures correctives, le cas échéant.

Par ailleurs, chacune des filiales de Bpifrance calcule et publie annuellement l'index d'égalité professionnelle.

En 2020, au titre de l'année 2019, l'index de Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement) a atteint un score de 88 points / 100, celui de Bpifrance Assurance Export de 97 points sur 100 et celui de Bpifrance Investissement de 89 points / 100.

11.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS EFFECTIFS, DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF ET DES PRENEURS DE RISQUE

11.3.1. REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

Au cours de l'année 2020, la rémunération de Monsieur Nicolas DUFOURCQ s'est élevée à 450 000 euros bruts.

Tableau 25 : Rémunération brute attribuée en 2020 au Directeur général

(en euros)	Année	Rémunération fixe	Rémunération variable	Ratio variable sur fixe	Total
Nicolas DUFOURCQ	2020	400 000	50 000	12,50%	450 000
	2019	400 000	50 000	12,50%	450 000

Le montant de la rémunération variable versée en 2020 tel que décidé par le Conseil d'Administration et approuvé par le Ministre de l'Economie s'est élevé à 50 000 € bruts soit 100% du montant maximum pour chacun de ses critères.

Les critères de cette rémunération variable bien que clairement identifiés ne sont pas détaillés pour des raisons de confidentialité.

11.3.2. Rémunération des membres du comité exécutif

Outre le Directeur Général, le Comité Exécutif de Bpifrance est composé de 12 membres.

Tableau 26 : Récapitulatif des rémunérations attribuées aux membres du Comex au titre de l'exercice 2020

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable sur objectif	Ratio variable sur fixe	Total
Membres du Comité Exécutif (y compris mandataire social)	3 086 725	848 220	27,5%	3 934 945

11.3.3. Rémunération des preneurs de risques

Conformément à la réglementation, le périmètre des preneurs/porteurs de risques de Bpifrance couvre l'ensemble de la population dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

La méthodologie permettant de qualifier dans l'organisation de Bpifrance les fonctions « preneurs/porteurs de risques » a fait l'objet d'une décision du Comex de janvier 2016, soumise aux Comités des Rémunérations et aux Conseils d'Administration.

Pour Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement), la méthodologie a été mise à jour et soumise aux Comités des Rémunérations de septembre 2018 et aux Conseils d'Administration qui ont suivi. Elle s'appuie sur des critères relatifs aux fonctions occupées, aux niveaux de prise de décision ou aux niveaux de rémunération et prend en compte, le cas échéant, les délégations ou subdélégations de pouvoir. Elle définit

également un processus d'identification qui prévoit l'intervention de la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Risques Groupe, la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et la Direction Juridique. Pour Bpifrance Investissement, elle a été déterminée en conformité avec la Directive AIFM et validée par l'AMF lors de l'obtention de l'agrément de la société de gestion.

A fin 2020, le périmètre visé par l'article L.511-71 du code monétaire et financier comprend 328 personnes au niveau du groupe Bpifrance, y compris le mandataire social.

Preneurs/porteurs de risques Bpifrance :

- Les dirigeants effectifs – 10 personnes ;
- Les fonctions de contrôle – 7 personnes ;
- Les fonctions transverses – 19 personnes ;
- Les fonctions métier – 292 personnes.

L'ensemble de la politique de rémunération de Bpifrance s'applique aux preneurs/porteurs de risques avec dans ce cas, des objectifs établis en cohérence avec la stratégie et relevant du respect de la politique de gestion des risques et/ou de la maîtrise des risques, du Code de déontologie et de la politique anti-corruption de Bpifrance. Ces critères sont établis individuellement selon la fonction exercée par le collaborateur.

Tableau 27 : Récapitulatif des rémunérations fixes et variables sur objectifs des preneurs de risques au titre de l'exercice 2020

(en euros)	Dirigeants effectifs et dirigeants responsables	Fonctions de contrôle (1)	Fonctions centrales (2)	Fonctions métiers (3)	Total Groupe
Nombre de personnes	10	7	19	292	328
Rémunération fixe	2 396 860	821 544	2 561 167	25 192 310	30 971 881
Rémunération variable sur objectif	714 320	154 525	650 548	6 293 551	7 812 944
Ratio rémunération variable sur fixe	30%	19%	25%	25%	25%
Rémunération totale	3 111 180	976 069	3 211 715	31 485 861	38 784 825

(1) DCCP, Audit interne, Contrôle de gestion

(2) DRH, Finance, SI, Risques, ALM, Actuariat et Evaluation, Activité de marché, Animation réseau

(3) fonctions directement liées à un métier (investisseurs, directeur(ice)s Réseau, ...)

Il est précisé que les collaborateurs concernés de Bpifrance sont tenus de s'engager à ne pas utiliser des stratégies de couverture personnelle ou des assurances liées à la rémunération afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans leurs rémunérations. Aussi, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences réglementaires.

11.4. TRANSPARENCE ET CONTROLE DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération fait l'objet au moins une fois par an d'une évaluation interne centrale et indépendante et de revues périodiques des autorités de contrôle (ACPR, BCE, agrément AIFM/AMF).

Par ailleurs, l'information sur les rémunérations de la direction générale (mandataires sociaux) est publiée dans le document de référence annuel.

Enfin et conformément à l'article L.511-73 du code monétaire et financier, la part de la rémunération des personnes visées par l'article L.511-71 prise en charge par Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement) fait l'objet d'une résolution en Assemblée Générale.

12. POLITIQUE DE RECRUTEMENT ET DE DIVERSITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

12.1. POLITIQUE DE RECRUTEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BPIFRANCE

La politique de recrutement du Conseil d'Administration de Bpifrance est axée principalement sur la recherche d'une compétence économique et financière.

En effet, pour 12 des 16 administrateurs, une compétence économique et financière est requise :

- Pour le directeur général de Bpifrance et pour les neufs administrateurs représentant les actionnaires, la compétence requise est de nature économique et financière (cf. respectivement articles 7 1° et 7 4° de l'ordonnance n°2005-722 relative à la Banque publique d'investissement).
- Pour les 2 administrateurs personnalité qualifiée nommés en application de l'article 7 3° de l'ordonnance n°2005-722, la compétence requise est de nature économique, financière et de développement durable.

Chaque année, le Conseil d'Administration est évalué par un prestataire indépendant. Cette évaluation est pilotée par le Comité des nominations, conformément à l'article L. 511-100 du Code monétaire et financier. Conformément à la loi, le Comité veille à l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences des membres du Conseil.

12.2. POLITIQUE DE DIVERSITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BPIFRANCE

Le 18 décembre 2020, le Conseil d'Administration a adopté une politique de diversité.

Aux termes de cette politique, le Conseil d'Administration délègue au Comité des nominations le soin de fixer des objectifs à atteindre en ce qui concerne la diversité en termes d'âge, de qualifications et d'expériences professionnelles parmi les administrateurs afin de s'assurer qu'à tout moment, ils disposent des compétences nécessaires afin de comprendre les risques, les enjeux, dont les enjeux sociaux et environnementaux, et les évolutions potentielles de la société.

Au cas où le Conseil d'Administration ne dispose pas d'une compétence particulière, une nomination peut être étudiée pour y remédier, en cas de vacance d'un poste d'administrateur dans le cadre des catégories visées ci-avant.

Par ailleurs, l'ordonnance n°2005-722 relative à la Banque publique d'investissement poursuit 2 objectifs principaux en matière de diversité :

- D'une part, la recherche d'une diversité d'horizons. Il existe 6 catégories d'administrateurs :
 - 1) Les administrateurs représentant l'Etat (4) nommés par décret
 - 2) Les administrateurs représentant les autres actionnaires (5 dont 4 nommés sur proposition de la Caisse des Dépôts)
 - 3) Le Directeur général de Bpifrance
 - 4) 2 administrateurs personnalités qualifiées
 - 5) 2 administrateurs représentant les Régions nommés par décret sur proposition de l'Association des Régions de France (2)
 - 6) 2 administrateurs représentant les salariés de Bpifrance, élus par leurs pairs
- D'autre part, la recherche d'une stricte parité femme / homme dans l'ensemble du Conseil d'Administration et à l'intérieur des catégories d'administrateurs :
 - o personnalité qualifiée
 - o représentant les Régions
 - o représentant les salariés

13. ANNEXES

Tableau 28 : Publication des informations obligatoires relatives aux actifs grevés de Bpifrance, au 31 décembre 2020 conformément à l'article 443 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen

Actif-(euros)	Valeur comptable des actifs grevés		Juste valeur des actifs grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
		Dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		Dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		Dont EHQLA et HQLA		Dont EHQLA et HQLA
	010	030	040	050	060	080	090	100
010 Actifs de l'établissement déclarant	18 701 548 205	18 617 302 205			75 614 486 410	2 003 404 990		
030 Instruments de capitaux					14 253 964 000			
040 Titres de créance	8 667 998 832	8 667 998 832	9 138 449 508	9 138 449 508	3 351 141 168	2 003 404 990	2 199 519 272	2 099 723 641
050 Dont : obligations sécurisées	420 952 470	420 952 470	435 030 833	435 030 833	5 075 056	5 075 056	5 586 250	5 586 250
060 Dont : titres adossés à des actifs					17 192 008	17 192 008	17 131 121	17 131 121
070 Dont : émis par les administrations publiques	8 247 046 362	8 247 046 362	8 703 418 675	8 703 418 675	1 631 027 514	1 585 316 812	1 725 373 726	1 680 085 876
080 Dont : émis par des sociétés financières	420 952 470	420 952 470	435 030 833	435 030 833	469 272 654	418 088 179	469 793 536	419 637 766
090 Dont : émis par des sociétés non-financières					1 250 841 000		4 352 010	
120 Autres actifs	10 033 549 373	9 949 303 373			58 009 381 242			

Non grevés

Garanties reçues - (en euros)		Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés		Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés	
		Dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		Dont EHQLA et HQLA	
		010	030	040	060
130	Garanties reçues par l'institution concernée				
140	Demande de prêts				
150	Instruments de capitaux				
160	Titres de créance				
170	Dont : obligations sécurisées				
180	Dont : titres adossés à des actifs				
190	Dont : émis par les administrations publiques				
200	Dont : émis par des sociétés financières				
210	Dont : émis par des sociétés non-financières				
220	Demande de prêts et avances autres que les prêts				
230	Autres actifs				
231	Dont : ...				
240	Titres de créance émis par l'établissement autres que les obligations sécurisées ou les titres adossés à des actifs				
241	Obligations sécurisées et titres de créance adossés à des actifs, émis par l'établissement et pas encore nantis				
250	TOTAL DES ACTIFS, COLLATÉRAUX REÇUS ET DES TITRES DE CRÉANCE PROPRES ÉMIS	18 701 548 205	18 701 548 205		

		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
		010	030
010	Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	18 037 678 234	18 701 548 205

Tableau 29 : Ratio de levier détaillé

Tableau LRSum: Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)		Montant applicable au 31/12/2019	Montant applicable au 31/12/2020
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	79 809	94 316
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	-	-
3	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition	-	-
4	Ajustements pour instruments financiers dérivés	-6	-317
5	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	-	-
6	Ajustement pour les éléments de hors bilan	18 435	19 840
EU-6a	Ajustement pour expositions intragroupe exemptées de la mesure totale de l'exposition	-	-
EU-6b	Ajustement pour expositions exemptées de la mesure totale de l'exposition	-	-
7	Autres ajustements	-2 185	-3 502
8	Total de l'exposition aux fins du ratio de levier	96 052	110 338

Tableau LRCom: Ratio de levier — déclaration commune au 31 décembre 2020

Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR

(en millions d'euros)

		31/12/2019	31/12/2020
Exposition au bilan (sauf dérivés et SFT)			
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	78 790	91 267
2	Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1	1 455	1 086
3	Total des expositions au bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus) (somme des lignes 1 et 2)	77 335	90 181
Expositions sur dérivés			
4	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	125	129
5	Montant supplémentaire pour les expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés (évaluation au prix du marché)	157	188
EU-5a	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
6	Sûretés fournies pour des dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-	-
7	Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés	-	-
8	Jambe CCP exemptée des expositions pour transactions compensées par le client	-	-
9	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-	-
10	Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus	-	-
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	282	317
Exposition sur SFT			
12	Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	-	-
13	Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts	-	-
14	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs SFT	-	-
EU-14a	Dérogation pour SFT: Exposition au risque de crédit de la contrepartie sur actifs SFT	-	-
15	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-15a	Jambe CCP exemptée des expositions pour SFT compensées par le client	-	-

16	Total des expositions sur opérations de financement sur titres (somme des lignes 12 à 15a)	-	-
Autres expositions de hors bilan			
17	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	22 097	24 069
18	Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents	- 3 662	- 4 229
19	Autres expositions de hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	18 435	19 840
Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphes 7 et 14, du règlement (UE) no 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)			
EU-19b	Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) no 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)	-	-
Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
20	Fonds propres de catégorie 1	23 202	22 977
21	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier (somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b)	96 052	110 338
Ratio de levier			
22	Ratio de levier	24,16%	20,82%
Choix en matière de dispositions transitoires et montant des actifs fiduciaires décomptabilisés			
EU-23	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	-	-
EU-24	Montant des actifs fiduciaires décomptabilisés au titre de l'article 429, paragraphe 11, du règlement (UE) no 575/2013.	-	-

Tableau LRSpl: Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées) au 31 décembre 2020

**Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du
CRR**

(en millions d'euros)

		31/12/2019	31/12/2020
Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)			
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées), dont	77 335	90 181
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	-	-
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	77 335	90 181
EU-4	Obligations garanties	411	419
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	8 635	26 548
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	10 736	276
EU-7	Établissements	1 187	1 378
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	10 285	10 827
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	5	0
EU-10	Entreprises	24 993	28 909
EU-11	Expositions en défaut	1 256	1 403
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	19 828	20 421

Tableau 30 : Périmètre de consolidation prudentielle de Bpifrance au 31 décembre 2020

Nom de l'entité	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Traitement prudentiel sous CRR/CDR 4
Bpifrance - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Bpifrance Régions - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	99,99%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Auxi-Finances - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
SCI Bpifrance - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Bpifrance Courtage - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
FCT Bpifrance SME 2019-01 - SAINT-DENIS	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
FCT Bpifrance TPE Digital - SAINT DENIS	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
FCT Bpifrance SME 2020-01 - SAINT-DENIS	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Bpifrance Assurance Export - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Bpifrance Participations - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
FSI PME Portefeuille - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
FFI parts A - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
FFI Parts B - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
FONDS de FONDS PME - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
FFI 2 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
FFI 3 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
FFI 4 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
FFI 5 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
FPMEI - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
France Investissement Croissance 1 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
France Investissement Croissance 2 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
France Investissement Croissance 3 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
France Investissement Croissance 4 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
France Investissement Croissance 5 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
FIC DETTE PRIVEE - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
FIC DETTE PRIVEE II - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
France Investissement Régions 1 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
France Investissement Régions 2 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
France Investissement Régions 3 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
France Investissement Régions 4 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
France Investissement Tourisme - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale

Avenir Entreprise Développement C1 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Avenir Entreprise Développement C2 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Avenir Entreprise Développement C3 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Avenir Entreprise Développement C4 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Avenir Entreprise Mezzanine - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	66,84%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Avenir Entreprise Investissement - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Avenir Tourisme - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
ETI2020 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
CDC Entreprises Capital Investissement - PARIS	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
FCPR Part'Com - PARIS	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Lion participations - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
FSN Ambition Numérique - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Bpifrance Innovation 1 Venture - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Bpifrance Capital 1 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Bpifrance Mezzanine 1 - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Bpifrance International Capital - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Bpifrance IC Investment Holding - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
FEF Capital - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Bpifrance Investissement - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Bpifrance Innovation 1 Large Venture II - MAISONS-ALFORT	Intégration globale	100,00%	Exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale
Alsabail - STRASBOURG	Mise en équivalence	40,69%	Pondération de la valeur de mise en équivalence
Tyrol Acquisition (Groupe TDF) - Luxembourg	Mise en équivalence	23,99%	Pondération de la valeur de mise en équivalence
Eutelsat Communications - PARIS	Mise en équivalence	26,47%	Pondération de la valeur de mise en équivalence
PSA - PARIS	Mise en équivalence	12,32%	Pondération de la valeur de mise en équivalence
STConso (Palier avec STM Consolidé à 27,91%) - GENEVE	Mise en équivalence	50,00%	Pondération de la valeur de mise en équivalence
Future French Champion - MAISONS-ALFORT	Mise en équivalence	50,00%	Pondération de la valeur de mise en équivalence
Fonds Lac I - MAISONS-ALFORT	Mise en équivalence	33,39%	Pondération de la valeur de mise en équivalence

Tableau 31 : Table de correspondance

Articles de CRR	Thèmes	Référence du rapport	Pages du rapport Pilier 3 2020
435	Objectifs et politique de gestions des risques	2. Présentation de Bpifrance	8
		3.1 Gouvernance et organisation de la filière risque	9
		3.2 Dispositif de gestion des risques	12
436	Champ d'application	4.1 Périmètre prudentiel	15
437	Fonds propres	4.2 Fonds propres	17
438	Exigences de fonds propres	4.3 Exigences en fonds propres	20
439	Exposition au risque de crédit de contrepartie	5.1 La politique de crédit	24
		5.2 Le dispositif de suivi des risques	25
		5.3 Informations quantitatives sur les expositions au risque de crédit	26
		5.8 Risque de remplacement	43
440	Coussins de fonds propres	4.2 Fonds propres	18
442	Ajustements pour risque de crédit	5.4. Expositions au risque de crédit	29
443	Actifs non grevés	13. Annexes	66
444	Recours aux OEEC	5.6 Méthodologie réglementaire et systèmes de mesures des risques	39
446	Risque opérationnel	7. Risque opérationnel	48
447	Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	9.4 Risque actions	53
448	Expositions au risque de taux d'intérêt pour les positions du portefeuille hors négociation	9.2 Risque de taux	52
449	Expositions aux positions de titrisation	6. Titrisation	46
450	La politique de rémunération	11. Politique de rémunération	59
451	Le levier	4.4 Ratio de levier	22
412	Exigence de couverture des besoins de liquidité	9.1 Risque de liquidité	51



Bpifrance

Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 5 440 000 000 €
320 252 489 RCS Créteil

Siège social

27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
Tél : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr